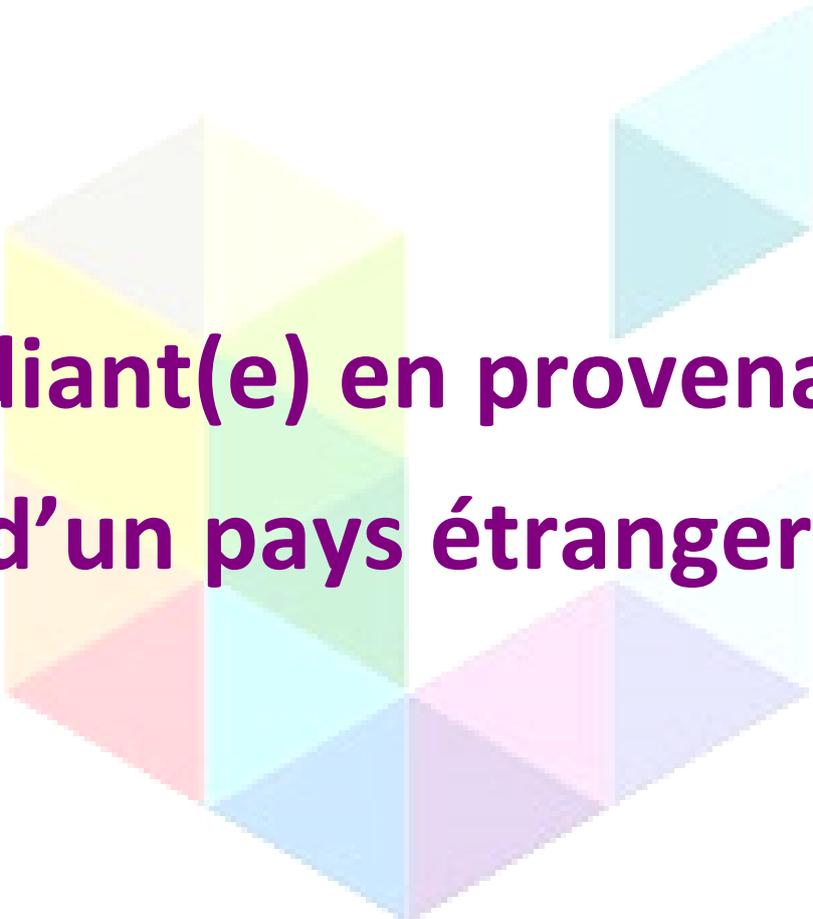


2020-2021

(Dernière mise à jour : mai 2020)



Étudiant(e) en provenance d'un pays étranger

ULiège – Direction générale
Service Qualité de vie des Étudiants – Diversité Culturelle

Table des matières

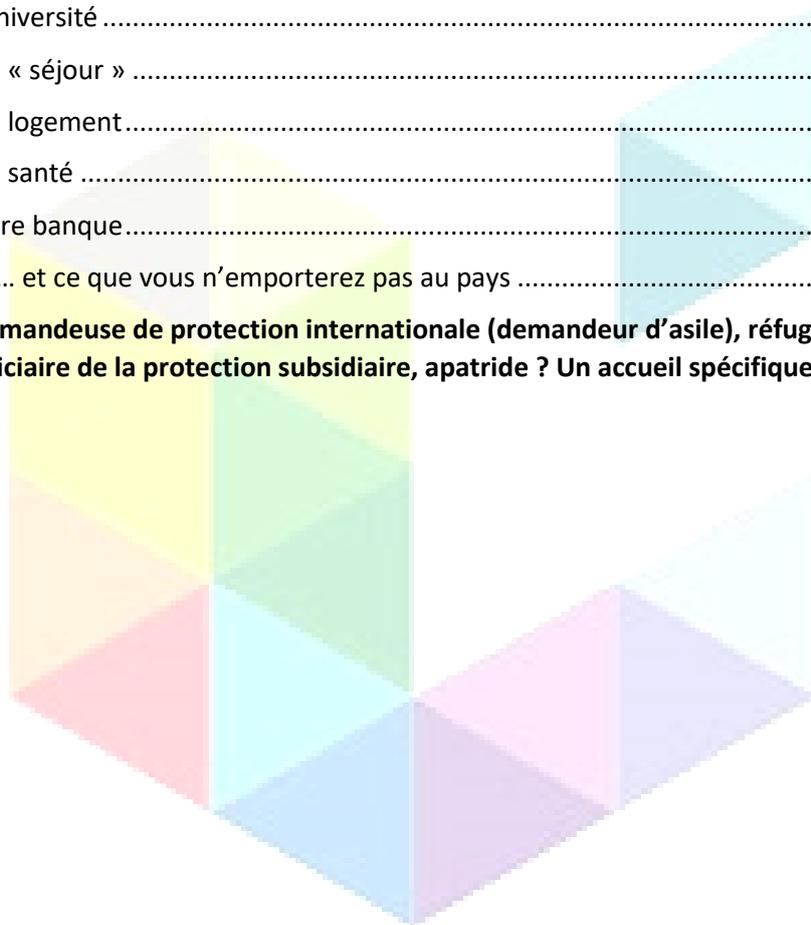
Préambule	7
« Diversité Culturelle », un service ULiège à votre mesure !	8
Préparer son arrivée en Belgique et son entrée à l'ULiège	9
La demande de visa long séjour pour études	10
Le financement des études et du séjour	11
A. Le coût des études	11
B. Le coût de la vie en Belgique	11
Check-list des documents à emporter pour venir en Belgique	13
Le parrainage	15
Qui est votre Parrain ou votre Marraine ?	15
Quel est le rôle du Parrain ou de la Marraine ?	15
La charte du parrainage (objectifs, moyens et engagements réciproques).....	16
L'esprit du parrainage.....	16
Les modalités du parrainage	16
Le Service Diversité culturelle : son rôle dans le cadre du parrainage.....	17
Bon à savoir	17
Envie d'« être parrainé(e) » ?	18
Compatriotes, copains et cercles d'étudiants	19
Les compatriotes... et les autres.....	19
À l'ULiège, des Cercles d'étudiants	20
Rejoindre les sites universitaires	21
Préambule	21
Vos bagages... prudence !	21
Les trains.....	21
Les taxis	22
Rejoindre le site de Liège	23
Par voie aérienne.....	23
Par la route	23
Par voie ferroviaire	23
... et pour parcourir la distance qui sépare la gare de Liège-Guillemins et la faculté ou mon lieu d'hébergement?	24
Rejoindre le site de Gembloux	25
Par voie aérienne.....	25
Par la route	25
Par voie ferroviaire	25

... et pour parcourir la distance qui sépare la gare de Gembloux et la faculté ou mon lieu d'hébergement?	26
Rejoindre le site d'Arlon	26
Par voie aérienne.....	26
Par la route	26
Par voie ferroviaire	27
... et pour parcourir la distance qui sépare la gare d'Arlon et la faculté ou mon lieu d'hébergement?	27
Distances et temps de parcours en train	28
Installation : mode d'emploi	29
Les premières formalités administratives	30
Vous inscrire à l'ULiège	31
« Itinéraire » d'inscription sur place.....	31
I. L'admission	31
II. L'inscription	31
III. Des services d'encadrement des étudiants à votre disposition.....	31
Votre séjour en Belgique	32
Important à savoir	32
Vous êtes originaire d'un pays limitrophe de la Belgique ? (Pays-Bas, Allemagne, France ou Luxembourg)	33
Vous êtes originaire d'un pays de l'UE non limitrophe de la Belgique ? ou vous êtes originaire d'un pays HORS UE mais vous êtes domicilié(e) dans un pays de l'UE ?	34
Vous êtes originaire d'un pays hors UE ?	34
Prolongation de séjour (avec domiciliation) NOUVEAU depuis 2018!!!	35
Quand effectuer sa demande de prolongation ?	35
Prolongation tardive	35
Voyager et/ou séjourner dans un pays tiers (au sein ou en dehors de l'espace Schengen) alors que vous disposez d'un titre de séjour d'études en Belgique ?.....	36
Séjour d'échange de plusieurs mois en dehors du territoire belge ?	36
Séjour de courte durée dans un autre pays UE ou dans un pays Hors UE ?	36
Séjour dans un pays susceptible d'être « à risques » sur le plan sanitaire et/ou politique.....	37
Ouverture d'un compte bancaire	38
Préambule	38
Documents requis pour l'ouverture d'un compte	38
Frais liés à l'ouverture et à la gestion d'un compte	39
Précautions à prendre pour faire bon usage de votre carte bancaire	39
En cas de perte ou de vol de votre carte bancaire.....	39

Votre (bonne) santé!	40
L'assurance soins de santé	40
Comment vous affilier à une « assurance obligatoire » ?	40
Une assurance « complémentaire » ?	41
Liste des organismes assureurs	42
Prévention	42
L'assurance ULiège en responsabilité civile, dommages corporels et accidents de travail (lors de stages)	42
Les soins médicaux	43
Le médecin généraliste.....	43
Le médecin spécialiste.....	44
Les hôpitaux et services d'urgence	44
Le planning familial.....	44
La Maison Médicale.....	45
Des numéros d'appel d'urgence.....	45
Des questions administratives et le droit des étrangers en Belgique	47
Le logement	48
L'hébergement de « transit » à l'arrivée en Belgique	48
Avoir un « chez soi » pour une longue durée. Comment trouver un logement?	48
Quelques pistes utiles pour rechercher un logement.....	49
Domiciliation	49
Contrat de location/de bail (obligatoire)	49
Assurance contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux,...).....	50
Taxes communales	51
L'équipement du kot	52
Où obtenir des conseils juridiques sur les questions « logement » ?	53
Le « Bien vivre ensemble » dans mon immeuble, c'est aussi mon affaire !	53
Cohabiter ou vivre en parallèle ?	53
De bonnes relations de voisinage tiennent parfois à si peu	53
Préserver son environnement de vie	55
Avec le propriétaire, établir une relation de confiance	56
Le tri et l'évacuation des déchets (ménagers et autres)	57
Comment trier les déchets et où les évacuer ?.....	57
Et que faire des encombrants ?.....	57
Impôts : déclarer obligatoirement ses « revenus » ou ses « non revenus »	59
Préambule	59

Démarches.....	59
Déclarer vos revenus ou comment compléter votre déclaration ?	61
Mais sans revenu, comment compléter la déclaration annuelle à l'impôt ?.....	61
Préambule	61
Que contient la déclaration ?	61
Les instructions.....	62
« Jobber » sous contrat d'étudiant, à l'ULiège ou ailleurs	64
Travailler durant vos études, c'est possible !	64
Apprendre les langues	65
À l'ULiège.....	65
Ailleurs.....	65
Internet et les réseaux sociaux	66
Étudier à l'étranger : pas toujours un long fleuve tranquille	67
L'isolement	67
Le mal du pays.....	67
Le stress.....	68
L'influence du climat	68
Vie pratique au quotidien : des questions et des réponses !.....	69
Des numéros d'appel utiles.....	69
S'alimenter malin	70
Me restaurer à l'Université	71
Des vêtements adaptés à notre climat	71
Laveries-blanchisseries.....	72
Recevoir et/ou envoyer de l'argent ?.....	72
Me déplacer ?.....	72
Téléphoner et accéder à internet ?.....	73
Participer à des activités culturelles ?	73
Musique.....	74
Théâtre	74
Cinéma.....	74
Livres et jeux de société	74
Musées	74
Associations socio-culturelles.....	74
Faire du sport ?.....	75
Découvrir le pays, ses traditions... et voyager à travers l'Europe	75
M'investir dans un service à la communauté ?.....	76

Nouer des contacts ?.....	76
Sortir ? Me détendre ?.....	77
Participer au folklore étudiantin, oui.....	77
... mais faisons la fête dans le respect.....	77
Faire vivre mes talents et écouter mes passions !.....	77
À vos agendas ! (jours fériés, événements annuels,...)	78
L'organisation de l'année académique à l'ULiège.....	78
Des événements festifs annuels dans nos villes et sur nos sites universitaires.....	78
À faire... avant de quitter l'ULiège et la Belgique	80
Après de l'Université.....	80
En matière de « séjour ».....	80
En matière de logement.....	80
En matière de santé.....	81
Après de votre banque.....	81
Vos bagages ... et ce que vous n'emporterez pas au pays.....	81
Demandeur/ demandeuse de protection internationale (demandeur d'asile), réfugié(e) reconnu(e), personne bénéficiaire de la protection subsidiaire, apatride ? Un accueil spécifique !.....	82



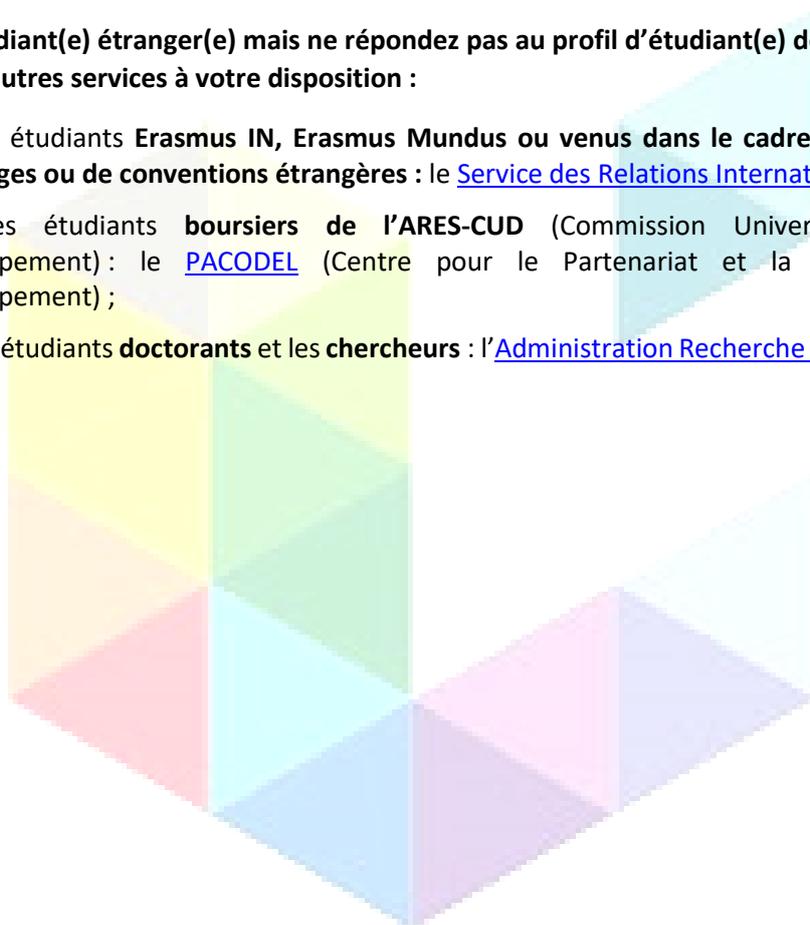
Préambule

Réaliser une formation à l'étranger, c'est partir à la rencontre d'une autre culture, d'un nouvel environnement, d'autres visages... et de soi-même. Un tel projet mérite d'être bien préparé pour se faciliter l'« atterrissage ».

Cette petite brochure « mode d'emploi » a été rédigée à l'intention des **étudiant(e)s provenant de l'étranger (UE et hors UE), inscrit(e)s régulièrement (ou en voie d'inscription), en bachelier ou en master à l'ULiège**. Elle a pour objectif de les aider à trouver au plus vite leur place à l'université et dans leur nouvel environnement: une fois réglées toutes les questions d'installation, ils pourront alors être tout à fait disponibles pour apprendre, étudier et s'immerger dans une nouvelle culture.

Si vous êtes étudiant(e) étranger(e) mais ne répondez pas au profil d'étudiant(e) décrit ci-dessus, l'ULiège met d'autres services à votre disposition :

- pour les étudiants **Erasmus IN, Erasmus Mundus ou venus dans le cadre de programmes d'échanges ou de conventions étrangères** : le [Service des Relations Internationales](#) ;
- pour les étudiants **boursiers de l'ARES-CUD** (Commission Universitaire pour le Développement) : le [PACODEL](#) (Centre pour le Partenariat et la Coopération au Développement) ;
- pour les étudiants **doctorants** et les **chercheurs** : l'[Administration Recherche et de l'Innovation](#)



« Diversité Culturelle », un service ULiège à votre mesure !

Bienvenue ! Welcome ! Welkom ! Willkommen ! Bienvenido ! Benvenuti ! Bem-vindo !

Witamy ! Добро пожаловать ! आपका स्वागत है ! Karibu !

Vous venez de l'étranger et ...

- **vous êtes inscrit(e) régulièrement à l'ULiège (ou en voie d'inscription), en bachelier ou en master**
- **vous avez sans doute 1001 préoccupations** : votre installation, votre adaptation, des craintes peut-être, des questions sans doute

Alors sachez que votre bien-être, dans les divers aspects de votre vie, est notre priorité et ce tout au long de votre cursus !

Nous vous encourageons à bien préparer votre départ du pays et votre arrivée en Belgique ; votre adaptation sera ainsi facilitée. Nous espérons que, progressivement, vous trouverez vos repères dans votre nouvel environnement, tant au sein de votre faculté que dans votre vie quotidienne.

Vous êtes les bienvenu(e)s à notre point d'accueil pour étudiants étrangers, auprès du service « Qualité de Vie des étudiants » (Diversité Culturelle). Si l'université est votre 1^{er} point de chute à votre arrivée, n'hésitez pas à nous confier vos bagages : vous serez plus « léger(e) » pour procéder aux formalités d'inscription.

Nous sommes, dès à présent, votre partenaire pour faciliter votre [installation](#), votre adaptation à votre nouvelle vie au quotidien et votre intégration à l'ULiège.

Nous resterons à votre service tout au long de votre formation et jusqu'à votre départ.

Des questions complémentaires? Des inquiétudes?

N'hésitez pas à nous adresser un e-mail, nous appeler ou passer nous voir (de préférence sur rendez-vous).

Contact

Mail : diversiteculturelle@uliege.be

Tél. : [+32 \(0\)4 366 53 61](tel:+32243665361)

Préparer son arrivée en Belgique et son entrée à l'ULiège

Dans ce qui suit, vous trouverez un **kit d'informations très pratiques** pour concrétiser votre projet de formation au sein de notre Université et votre projet de séjour en Belgique :

- [présentation des études et des formations à l'Université de Liège](#)
- nos [campus](#) et les villes d'implantation : [Liège](#), [Gembloux](#) et [Arlon](#)
- [l'admission](#) à l'ULiège
- le [regroupement familial](#)
- le visa, les informations utiles sur [internet](#) et dans [notre rubrique](#) « demande de visa long séjour pour études »
- le [financement des études \(et du séjour\) ainsi que du budget d'installation](#)
- les [documents](#) à emporter
- l'accueil par un « [Parrain](#) » ([Tuteur](#)) (service accessible aux étudiant(e)s ayant obtenu leur admission à l'ULiège et le visa de séjour en Belgique)
- l'itinéraire pour [rejoindre l'Université](#) (campus de Liège, de Gembloux et d'Arlon)
- le [logement](#)
- la [santé et le système des soins](#)
- les [compatriotes, copains et Cercles ULiège](#)
- la [mobilité et les transports](#) en Belgique

La demande de visa long séjour pour études

Êtes-vous ressortissant(e) d'un pays qui requiert une autorisation spéciale de séjour pour venir étudier en Belgique? Quelles sont les conditions requises pour l'obtention du visa? Comment introduire la demande de visa? Quelle est la durée de la procédure d'obtention du visa et quel est son coût? Quelles sont les coordonnées de l'Ambassade ou du Consulat de Belgique dans votre pays? ou celles de vos représentants diplomatiques en Belgique ?

Pour tout savoir sur le visa, consultez le site des [Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement de Belgique](#).

Si la délivrance de votre visa tarde trop et que vos réclamations, preuves à l'appui, n'aboutissent pas, vous pouvez faire appel au [médiateur fédéral](#). Ce dernier n'a pas la compétence pour faire réviser une décision de l'Office des Étrangers, mais il peut aider à débloquer des dossiers auprès des administrations belges (Consulats, Ambassades, Office des Étrangers...).

Prudence!

1. Les documents à fournir pour solliciter le visa : AVANT de vous rendre à l'Ambassade ou au Consulat de Belgique pour y déposer votre dossier de demande de visa, procurez-vous, auprès de cette instance, la liste précise et actualisée des documents exigés : un dossier incomplet pourrait aboutir à un refus de visa ou vous contraindre à multiplier les démarches et déplacements parfois longs, coûteux et fastidieux.

2. Le coût du visa: en plus des frais liés à la constitution de votre dossier (frais éventuels de traduction de documents, frais de légalisation...), des frais de redevance pouvant aller jusque 350€ vous seront réclamés pour le traitement de votre demande de visa d'études. Voyez toutes les informations précises à ce sujet sur [le site web de l'Office des Étrangers](#).

3. Si vous êtes un ressortissant hors UE résidant déjà dans un pays de l'espace Schengen et si vous souhaitez résider et poursuivre vos études en Belgique, interrogez immédiatement l'ambassade ou le consulat de Belgique dans le pays Schengen où vous êtes installé. En effet, votre titre de séjour délivré par ce pays ne vous permet pas automatiquement de résider dans un autre pays de l'espace Schengen, en l'occurrence ici la Belgique.

Le financement des études et du séjour

Se former à l'étranger est un projet qui doit tenir compte de réalités économiques incontournables et incompressibles. Vous devrez donc disposer de moyens de subsistance suffisants afin de favoriser votre réussite scolaire et obtenir le visa si votre séjour y est soumis. Pour découvrir quelques indicateurs de référence en matière de budget, consultez notre page relative [au coût de la vie en Belgique et aux frais d'études à l'ULiège](#).

A. Le coût des études

Il vous appartient de financer vos frais de vie et de formation en Belgique. En effet, le visa de séjour pour études, s'il est requis, vous sera délivré sur base de [garanties financières suffisantes](#) pour vivre et étudier dans de bonnes conditions (plan de financement : [engagement de prise en charge signé par le garant](#), contrat de bourse d'études,...). À titre indicatif, pour l'année académique 2019-2020, le montant mensuel des moyens financiers à justifier pour l'obtention d'un visa d'études, pour un étudiant isolé, s'élevait à 666€ nets.

Voici quelques **pistes de financement**. Vérifiez attentivement si vous répondez aux critères de sélection pour:

- les bourses publiques pour études à l'étranger, accordées par votre pays d'origine (par ex. bourses gouvernementales, bourses du CROUS en France,...) ;
- les bourses belges de coopération au développement :
 - [ARES](#) – Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur – Wallonie-Bruxelles ;
 - [Wallonie-Bruxelles International - Coopération au développement](#).
- les [bourses publiques belges \(Fédération Wallonie-Bruxelles\)](#) ;
- les [aides financières, les prêts et les réductions de droits d'inscription](#) de l'ULiège ;
- les [bourses accordées dans le cadre de conventions conclues avec votre université d'origine](#) ;
- les bourses privées (entreprises, organisations philanthropiques,...) ;
- les jobs étudiant (mais prudence... les offres sont le plus souvent occasionnelles).

B. Le coût de la vie en Belgique

Outre le [budget destiné à votre inscription](#) (près de 10.000€/an) et celui que vous consacrerez à vos études, n'oubliez pas de prévoir **un budget supplémentaire pour vos premiers frais d'« installation »**, comme par exemple:

- la [caution locative](#) (le plus souvent 1 ou 2 mois de loyer) en plus du 1^{er} mois de loyer ;
- l'activation d'une [carte téléphonique et l'accès à internet](#) (avec un éventuel achat d'un nouvel ordinateur, environ 500€) ;
- les petits [achats éventuels pour l'équipement du logement](#) (vaisselle, produits d'entretien, linge de lit,...) ;
- l'ouverture d'un [compte bancaire](#) (gratuité pour les moins de 25 ans) ;
- les [vêtements](#) adaptés à notre climat ;

- l'inscription annuelle pour la pratique d'un sport (notamment parmi les [70 disciplines](#) proposées à l'ULiège), d'une activité artistique ... ;
- l'alimentation et les [loisirs](#) ;



Check-list des documents à emporter pour venir en Belgique

Vous trouverez ci-dessous une liste de documents INDISPENSABLES, selon votre situation personnelle, pour accéder à notre pays, procéder à l'inscription à l'ULiège ou encore vous installer en Belgique:

- votre **carte d'identité nationale ou votre passeport**. Si ce document est requis pour l'accès au territoire belge, nous vous recommandons d'y faire inscrire votre adresse officielle dans votre pays ou, à défaut, d'emporter tout document officiel attestant de cette adresse ; cette mention peut faciliter l'ouverture d'un compte bancaire pour les ressortissants UE;
- la **lettre d'admission** à l'ULiège. Pour toutes informations sur les démarches à réaliser en vue de votre admission, veuillez consulter la page web du Service des Admissions et Inscriptions;
- l'**original de vos attestations d'études ou d'emploi** (avec dates d'entrée en service et date de départ) au cours des 5 dernières années précédant votre arrivée en Belgique ;
- le **contrat de bourse ou le document original de l'engagement de prise en charge** signé par le garant (si la délivrance de votre visa est soumise à cette obligation). **Attention !** Vérifiez bien que la mention « **solvabilité suffisante** » soit bien apposée par l'Ambassade ou le Consulat belge sur ce document (sans cette mention, le permis de séjour, à votre arrivée en Belgique, vous sera refusé) ;
- une **composition de famille récente** (document officiel, établi par une administration locale – mairie par exemple – et précisant le nom de toutes les personnes vivant à la même adresse et dans le même ménage que vous). Ce document sera accompagné d'une traduction libre (non officialisée), s'il n'est pas rédigé en français, néerlandais, allemand, espagnol, italien ou anglais, et il vous sera réclamé pour toute demande de prêt inscription ou réduction des frais d'inscription ;
- l'**attestation de revenus et d'impôts** de la (des) personne(s) à la charge de laquelle (desquelles) vous viviez durant l'**année précédant votre inscription**. Ce document doit être établi officiellement par le Ministère des Finances de votre pays ; il sera accompagné d'une traduction libre, s'il n'est pas rédigé en français, néerlandais, allemand, espagnol, italien ou anglais et il vous sera réclamé pour toute demande de prêt inscription ou réduction des frais d'inscription ;
- un certificat médical récent attestant que vous n'êtes pas atteint(e) de maladie(s) risquant de mettre en danger la santé publique. Ce document vous sera demandé lors de votre inscription à l'ULiège ;
- une **assurance soins de santé** établie dans votre pays et valable en Belgique durant les premières semaines de votre arrivée, dans l'attente de la régularisation de votre séjour : la **Carte Européenne d'Assurance Maladie (pour les étudiant(e)s UE) ou une assurance privée** (ce type d'assurance est parfois exigé par l'Ambassade de Belgique pour la délivrance du visa). Une assurance soins de santé pourra être contractée en Belgique lorsque votre séjour en Belgique sera régularisé.
Rem. : la régularisation du séjour, pour un(e) étudiant(e) hors UE, peut parfois prendre plusieurs mois ;
- si vous êtes soumis(e) à l'obtention d'un visa pour accéder à notre territoire, **TOUS les documents réclamés par l'Ambassade ou le Consulat de Belgique** pour la délivrance du visa et non cités ci-dessus ;

- **TOUS les documents réclamés par le [Service des Admissions](#)** de l'ULiège pour compléter votre dossier et non cités ci-dessus ;
- **TOUS les documents réclamés par le [Service des Inscriptions](#)** de l'ULiège pour procéder à votre inscription, et non cités ci-dessus.

Nous vous recommandons vivement:

- de vérifier la parfaite **similitude de toutes vos données personnelles** sur tous vos documents officiels (par ex. orthographe de vos nom et prénom) ;
- si vous êtes un(e) étudiant(e) hors UE, **de scanner vos documents d'identité (eID), de voyage (passeport et visa), et d'expédier tous ces scans par e-mail** (au départ de votre adresse mail personnelle), à VOTRE Ambassade en Belgique. En effet, en cas de perte ou de vol de vos documents, cela facilitera vos démarches administratives auprès de votre délégation diplomatique ;
- de contracter, dans votre pays, une **assurance rapatriement** ;
- d'emporter la **Dénomination Commune Internationale (DCI)**, si vous êtes soumis(e) à un traitement médicamenteux particulier, précisant le nom de la molécule chimique de votre médicament (vous trouverez plus aisément un médicament similaire en Belgique) ;
- de **photographier/ scanner** vos documents officiels et vous les envoyer par e-mail ;
- de **consulter le site web public belge, relatif à la sécurité sociale** au bénéfice de toute personne venant de l'étranger pour résider en Belgique : <https://www.coming2belgium.be/>

Conseils pour le voyage:

- **Bagages** : dans les gares, aéroports et transports en commun, ayez toujours vos bagages à vue et gardez **sur vous** les documents de voyage, passeport et devises.
Ne les laissez sous aucun prétexte dans vos sacs ou bagages.
Si vous voyagez en avion, sachez que certaines compagnies aériennes offrent un supplément de bagages gratuit aux « étudiants ». Renseignez-vous !
- **Argent** : soyez prévoyant(e) en emportant de l'argent « cash ». Si vous n'avez pu vous procurer des euros avant votre départ du pays, profitez de votre arrivée dans la « zone euro » pour faire le change. Cet argent sera sans doute nécessaire pour couvrir vos premiers frais (**[transport](#), [logement](#), [inscription](#), [frais de subsistance](#)**) car la procédure d'ouverture d'un compte bancaire en Belgique pourrait prendre plusieurs semaines.

Le parrainage

À l'ULiège, avoir un Parrain ou une Marraine... peut faire toute la différence. Pour quoi, par qui et comment faire pour être parrainé?

Préambule:

*Les informations ci-dessous sont destinées aux **étudiants provenant de l'étranger (UE et hors UE), inscrits régulièrement (ou en voie d'inscription) pour poursuivre leurs études de bachelier ou de master à l'ULiège.***

Si vous êtes étudiant(e) étranger(e) mais ne répondez pas au profil précisé ci-dessus, d'autres services ULiège sont à votre disposition :

- *pour les étudiants **Erasmus IN, Erasmus Mundus ou venus dans le cadre de programmes d'échanges ou de conventions étrangères** : le [Service des Relations Internationales](#) ;*
- *pour les étudiants **boursiers de l'ARES-CUD** (Commission Universitaire pour le Développement) : le [PACODEL](#) (Centre pour le Partenariat et la Coopération au Développement) ;*
- *pour les étudiants **doctorants** et les **chercheurs** : [l'Administration Recherche et de l'Innovation](#)*

Être encadré(e) par un Parrain ou une Marraine ... une belle aventure se profile, mais peut-être vous posez-vous quelques questions :

- qui peut devenir Parrain/Marraine ?
- quel sera précisément son rôle ?
- pourra-t-il/elle répondre à mes attentes ? que puis-je lui demander ? quelles sont les limites imposées par le parrainage ?
- quelle sera la durée du parrainage ?

Vous trouverez ci-dessous quelques pistes de réponses qui devraient vous aider à cheminer en véritable TANDEM avec votre Parrain/Marraine.

Qui est votre Parrain ou votre Marraine ?

Le Parrain ou la Marraine est un(e) étudiant(e) ULiège, inscrit(e) depuis une année au moins, si possible dans la même faculté que celle où vous êtes inscrit(e) et dont la nationalité est toujours différente de la vôtre.

Quel est le rôle du Parrain ou de la Marraine ?

Le Parrain ou la Marraine veillera à :

- offrir à son/sa Filleul(e), dès les premiers temps de son arrivée, un **accueil** et un premier contact chaleureux
Rem. : notre programme de parrainage ne prévoit pas l'accueil, à l'aéroport ou à la gare, par le Parrain/la Marraine;

- aider son/sa Filleul(e) à trouver les **premiers repères** pour « atterrir » dans un nouveau cadre de vie (l'aider à s'orienter dans la ville, à comprendre le fonctionnement des transports en commun, à découvrir nos habitudes locales,...) ;
- faciliter l'**intégration** du/de la Filleul(e) à l'ULiège et dans sa faculté, mais aussi dans sa vie quotidienne (en favorisant les premiers contacts) ;
- devenir, pour le/la Filleul(e), une « **personne-ressource** », un relais ;
- intéresser le/la Filleul(e) à **notre culture et à nos habitudes de vie** ;
- aider le/la Filleul(e) à comprendre **nos codes de la communication** ;
- **être disponible** pour le/la Filleul(e), lors de « blues » éventuels qui peuvent survenir en raison de l'éloignement de la famille et des amis, de l'isolement...

En bref, le Parrain ou la Marraine donne un petit coup de pouce à ce(tte) nouvel(le) « ULiégiste » **pour qu'il/elle se sente rapidement bien « chez nous » et donc qu'il/elle y soit très vite... « comme CHEZ LUI ou comme CHEZ ELLE » !**

La charte du parrainage (objectifs, moyens et engagements réciproques)

L'esprit du parrainage

- **le respect mutuel** : pas de contrainte ni d'autorité dans la relation, écoute des besoins et réponses aux attentes du/de la Filleul(e) dans les limites du raisonnable ;
- **l'ouverture à l'Autre** : le Parrain ou la Marraine favorise un climat de confiance facilitant l'échange réciproque. Il/Elle garde à l'esprit que le changement d'environnement peut entraîner un véritable choc culturel et des « bugs » de communication éventuels ;
- **l'autonomie** : chaque « tandem » choisit librement le rythme et les modalités de la relation.

Les modalités du parrainage

- le **premier contact** est établi très rapidement **par le Parrain/la Marraine** (si possible avant même l'arrivée du/de la Filleul(e) en Belgique). Mais le/la Filleul(e) peut aussi prendre l'initiative de ce premier contact ;
- la **démarche de parrainage est volontaire et bénévole** (gratuite), de la part du Parrain ou de la Marraine, pour l'offre de son temps, de son expérience personnelle d'étudiant(e) ULiège, de sa compétence et de son énergie. Il s'agit donc là d'une action solidaire et citoyenne ;
- les **réponses aux attentes du/de la Filleul(e)** sont données dans les limites du raisonnable (tant au niveau de la réponse à apporter que de la disponibilité du Parrain/de la Marraine) ;
- le parrainage **exclut tout engagement financier** de la part du Parrain/de la Marraine à l'égard du/de la Filleul(e), et inversement ;
- les **délais de réaction** du Parrain/de la Marraine sont aussi rapides que possible ;
- le Parrain ou la Marraine est, en priorité, un **relais** vers les services « IN », compétents à l'ULiège (facultés, services d'aide aux étudiants, administration ...) et les services hors ULiège : le Parrain ou la marraine n'est pas et ne détient pas LA réponse à toute question ou demande de son/sa Filleul(e) ;

- le Parrain/la Marraine, par sa motivation et son engagement dans le projet, aide son/sa Filleul(e) comme il/elle le peut, mais **il/elle n'a aucune obligation de résultat** (tant sur le plan scolaire que dans la vie quotidienne de son/sa Filleul(e)) ;
- la durée souhaitée du parrainage est de **6 mois** (si cette durée s'allonge, c'est qu'elle résulte du choix des parties) ;
- un **avis** est demandé aux deux partenaires du « tandem » parrainage, en fin d'expérience, en vue de favoriser l'évolution du projet.

Le Service Diversité culturelle : son rôle dans le cadre du parrainage

Le Service Diversité culturelle

- participe à la constitution des « tandems » de parrainage ;
- écoute les questions et difficultés éventuelles rencontrées par les Parrains/Marraines et Filleul(e)s. Il recherche, avec les deux parties, les meilleures solutions ;
- organise une rencontre annuelle entre Parrains et Marraines ;
- organise, en collaboration avec le service en charge des étudiants ERASMUS, une rencontre annuelle entre les Parrains, Marraines et Filleul(e)s des 2 services concernés ;
- ...

Le Service Diversité culturelle « laisse vivre » les tandems qui évoluent librement. Mais en cas de besoin, il est présent pour informer, conseiller, soutenir ... et parfois aussi pour jouer les médiateurs.

Bon à savoir

Votre Parrain ou votre Marraine pourra sans doute répondre à bon nombre de vos questions. Toutefois, il/elle ne peut pas tout connaître. Son rôle est alors d'assurer le relais vers le service ou la personne qui maîtrise la bonne information, ou encore vers un site web fiable.

Chaque Filleul(e) expérimentera ses premiers moments à SA façon ; ce qui posera question à un(e) Filleul(e) ne sera sans doute pas vécu de la même façon par un(e) autre Filleul(e). Pourtant, les premières questions des nouveaux arrivants sont souvent du même ordre. Ces questions concernent généralement:

- **Les premiers pas dans la vie quotidienne** : comment rejoindre l'Université? où dormir à l'arrivée? comment trouver un logement? quelles démarches administratives réaliser et dans quel ordre chronologique (titre de séjour, ouverture du compte bancaire, assurance soins de santé)? comment utiliser les transports en commun (bus, trains)? où acheter des produits alimentaires « familiers » et des vêtements peu coûteux adaptés au climat belge? où s'abonner à la téléphonie mobile? où faire sa lessive? où et comment rencontrer d'autres jeunes? où pratiquer son sport favori? existe-t-il des infrastructures culturelles? comment voyager à petit prix en Europe? ... Vous trouverez, dans notre rubrique [vie pratique au quotidien](#), quelques **premières informations et réponses** (non exhaustives !) aux questions les plus habituelles qui nous parviennent ;

- **La découverte de l'Université et de la Faculté :** quelles démarches réaliser en vue de l'inscription? où et comment les cours sont-ils dispensés? où trouver l'horaire des cours et les engagements pédagogiques? que veulent dire les mots « apparitorat », « élève moniteur », « minerval », « blocus » ...? comment l'administration de la Faculté est-elle organisée? que peuvent offrir les services universitaires d'aide aux étudiants? comment améliorer sa maîtrise des langues étrangères? ...

Envie d'« être parrainé(e) » ?

Si vous avez déjà reçu un courrier officiel favorable pour votre admission à l'ULiège ET obtenu votre visa de séjour auprès de l'Ambassade de Belgique dans votre pays, contactez-nous avant votre départ du pays ou dès votre arrivée en Belgique, via l'adresse mail suivante : diversiteculturelle@uliege.be

Merci de préciser:

- vos nom et prénom ;
- l'intitulé de votre inscription à l'ULiège ;
- votre n° de dossier d'admission à l'ULiège.

... ou tout simplement vos nom, prénom et n° de matricule si vous êtes déjà inscrit(e) à l'ULiège.

Nous vous transmettrons alors le lien d'accès au formulaire à compléter en ligne et nous vous communiquerons dès que possible les coordonnées de contact de votre Parrain ou de votre Marraine.

*Le parrainage à l'ULiège :
un « Monde de différences », une richesse à partager, un tandem à construire.*

Compatriotes, copains et cercles d'étudiants

Quelle que soit la distance géographique qui sépare le pays d'origine du pays d'accueil, et que ce soit par choix ou par obligation, quitter son pays pour venir se former en Belgique est une expérience d'immersion qui « secoue » et qui exige une habileté à s'adapter au changement (climat, coutumes, langue, alimentation, habitudes de vie, éloignement de la famille et des amis, système d'enseignement...).

Pourtant, il s'agit là d'une formidable occasion à saisir pour découvrir une autre culture, tisser des liens d'amitié avec d'autres personnes et s'ouvrir l'esprit à d'autres réalités.

Les compatriotes... et les autres

Etre accueilli(e) par des **compatriotes**, partager des moments de retrouvailles, converser dans sa langue maternelle ou le dialecte local, retrouver de temps à autres des saveurs « de chez soi »,... ça peut rassurer, aider à lutter contre l'isolement ou le mal du pays, faciliter le « décodage » du nouvel environnement ou, comme nous le confiait un étudiant burundais, « c'est un bon bol d'oxygène qui nous permet de tenir la route dans la durée ».

Le Service Diversité culturelle est un « relais » et un « pont » qui facilitent la rencontre entre étudiant(e)s certes, mais aussi entre étudiant(e)s et membres de la Communauté universitaire ou encore entre étudiant(e)s et « personnes extérieures », afin de répondre à des demandes très diverses (par ex. une étudiante iranienne désire connaître ses compatriotes ULiège, un professeur recherche des étudiants lusophones pour partager du temps avec son stagiaire brésilien isolé par sa méconnaissance du français, deux doctorants indiens proposent à des étudiants sportifs de constituer une équipe de cricket, un journaliste de la RTBF cherche à faire traduire de toute urgence en français un reportage réalisé en kirundi, une étudiante belge souhaite rencontrer des étudiants chinois pour des échanges linguistiques et culturels en prévision de son séjour imminent en Chine,...).

Vous êtes de ceux qui aimeraient entrer en contact avec:

- des étudiant(e)s ULiège compatriotes ?
- des étudiant(e)s ULiège provenant de votre région du monde ?
- des étudiant(e)s ULiège s'exprimant dans votre langue ?
- des étudiant(e)s ULiège qui partagent avec vous tout autre point commun ?
- ...

Nous pouvons vous faciliter ce contact!

Voici les modalités:

Vous...

nous adressez un e-mail à diversiteculturelle@uliege.be :

- en y indiquant les informations suivantes (à l'usage exclusif du Service) : vos nom, prénom et n° de matricule ULiège (ou le n° de votre dossier « admission » si vous n'êtes pas encore inscrit(e)) ;
- en y écrivant **la phrase** suivante : « J'autorise le Service Diversité culturelle à transmettre mon adresse e-mail aux étudiant(e)s ULiège ... (profil à préciser) » ;

- et vous indiquez vos NOM et prénom au bas de votre e-mail.

Nous...

transmettrons à tous les étudiants pouvant correspondre à votre demande **un e-mail en Cci** (adresses e-mail invisibles garantissant de ce fait la confidentialité des informations relatives à la vie privée) ou nous publierons une « **Petite annonce** » **via l'intranet « myULiège »** à l'attention des étudiants concernés, en annonçant que vous souhaitez établir le contact avec eux (vos nom, prénom et adresse mail y sont mentionnés). Cette annonce pourra évidemment être visible par tous les membres de la Communauté universitaire. Vous recevrez la copie de notre envoi.

Les étudiants invités à vous contacter restent entièrement libres de répondre.

Rem.: le Service Diversité culturelle, avant tout envoi d'un tel e-mail ou toute publication d'annonce, apprécie le bien-fondé de la demande. Par-delà cette proposition de contact, la responsabilité du Service Diversité culturelle n'est nullement engagée.

À l'ULiège, des Cercles d'étudiants

Savez-vous qu'il existe à l'ULiège des **Cercles** officiellement reconnus par la [Fédé](#) et des associations de fait rassemblant des étudiants autour d'un même projet, provenant d'un même continent, partageant une même passion, une même cause humanitaire,... ou tout simplement inscrits au sein de la même faculté?

Il existe, en effet, de nombreux cercles inter facultaires qui réunissent, entre autres, des étudiants de même culture (par ex. le Cercle des étudiants malgaches, le Cercle des étudiants africains et amis, le Cercle des étudiants luxembourgeois...). Ces Cercles offrent l'occasion de partages d'expériences personnelles et constituent un antidote à l'isolement. Et surtout ce peut être tellement rassurant, réconfortant, de retrouver un peu de sa culture d'origine, d'entendre parler sa langue et de rire ensemble autour d'un repas aux saveurs si familières.

Vous désirez rejoindre un [Cercle](#) déjà identifié? Vous souhaitez, avec d'autres étudiants, constituer un nouveau cercle et connaître les [avantages](#) d'une reconnaissance par la Fédé? N'hésitez pas à [contacter](#) cette dernière !

Rejoindre les sites universitaires

Préambule

Vos bagages... prudence !

Ne quittez jamais vos bagages et ne les confiez pas à des inconnus. Gardez-les toujours à vue, même à bord du train (ne les laissez pas dans l'espace entrée/sortie du wagon).

Quant à vos documents de voyage, passeport et devises, gardez-les toujours **sur vous**. Si vous vous séparez de votre veste, par exemple pour la suspendre à vos côtés, n'y laissez aucun objet de valeur: les pickpockets affectionnent tout particulièrement les trains, les gares et les quais, les aéroports et les avions, les bus et tous les lieux publics, et, bien évidemment, ils passent inaperçus. Ne vous laissez surtout pas distraire par des personnes en quête de renseignements, qui détourneraient votre attention l'espace de quelques secondes, temps nécessaire à leurs complices pour vous dévaliser habilement. Mieux vaut donc être prévenu...

Vous n'apercevrez pas de « porteurs » dans nos gares, ni même de chariots à roulettes pour vous soulager du poids de vos bagages. Vous devrez donc gérer seul(e) l'acheminement de vos bagages depuis l'aéroport jusqu'à votre destination.

Les quais d'embarquement sont accessibles par escaliers, escalators... et ascenseurs (même si ceux-ci sont peu visibles ou mal renseignés dans certaines gares); cette dernière option est la plus confortable pour votre sécurité lorsque les bagages sont pesants et encombrants!

Les trains

- **Les prix réduits:** renseignez-vous au guichet de votre gare de départ (en Belgique) afin de connaître la formule de voyage la plus économique (par ex. pour les voyages entre 2 gares belges, il existe des tarifs spéciaux occasionnels ou encore [la carte de plusieurs voyages](#), valable 1 an ; 1 voyage – avec ou sans « correspondances » – vous coûterait seulement de 5,30 à 8,30€ selon votre âge). Attention : vous devez acheter votre billet ou compléter la carte de plusieurs voyages **AVANT** d'embarquer.
- **Les itinéraires:** PRUDENCE ! le train à bord duquel vous avez embarqué pourrait, en cours de voyage, **se diviser en 2 parties qui prendraient des destinations bien différentes l'une de l'autre** ; assurez-vous donc auprès du contrôleur que vous êtes assis(e) dans la partie du train qui se dirige vers VOTRE destination.
- **La restauration à bord :** le voyage pourrait être long (attente de la correspondance, imprévus de tous genres sur le réseau ferroviaire,...), surtout si vous venez d'un pays lointain et que vous voyagez depuis de nombreuses heures ; sachez qu'il n'y a pas de service bar/restauration à bord des trains belges alors mieux vaut emporter avec vous boissons et nourriture.

Les taxis

Vous choisissez de vous déplacer en taxi? Voici quelques conseils et informations utiles:

1. Avant de monter à bord du taxi, communiquez au chauffeur l'adresse précise de votre destination et demandez-lui une estimation du coût de votre transfert ;
2. Les taxis présents à la sortie des aéroports sont à éviter au vu des tarifs anormalement élevés que certains taximen pratiquent ;
3. Le prix annoncé concerne le véhicule : vous paierez le même prix si vous voyagez seul(e) ou accompagné(e) d'autres passagers ;
4. Lors du paiement, réclamez un « reçu » au chauffeur;
5. Un transfert de nuit peut être surtaxé ;
6. L'intensité du trafic peut faire varier le prix du transfert ;
7. Le nombre de bagages n'a, en principe, pas d'incidence sur le prix du trajet.

Consultez aussi le plan des rues aux [alentours](#) de votre Faculté.



Rejoindre le site de Liège

Par voie aérienne

Si vous arrivez d'un pays UE ou hors UE, il est fort probable que vous atterrissez dans l'un des 3 [aéroports](#) belges suivants: Bruxelles-Zaventem, Charleroi-Bruxelles-sud ou Liège-Bierset, à moins que vous arriviez en train depuis les aéroports de Paris, Dusseldorf, Amsterdam ou encore Maastricht. Tous les chemins mènent à ... la Belgique !

Par la route

- **En voiture** : consultez nos [cartes et plans](#).
- **En taxi** : vu son coût élevé, **le taxi est à éviter pour les longues distances**. Les tarifs actuels (avril 2020) sont approximativement de 2,10€ par km (entre 1,8€ et 2,4€). Ce montant peut encore augmenter selon les heures, la fluidité du trafic, la compagnie de taxis choisie... Le parcours en voiture entre l'aéroport de Bruxelles-Zaventem et Liège étant d'environ 100km, faites le compte de ce que vous coûterait le transfert en taxi ! ... voire bien plus, si vous n'avez pas effectué de réservation préalable ou si vous êtes « piégé(e) » par un taximan à la sortie de l'aéroport (voir complément d'information [taxi](#) ci-dessus).

Par voie ferroviaire

- **Les trains internationaux à grande vitesse** (TGV, Thalys, Ice, ...): si vous arrivez d'Allemagne, de France ou des Pays-Bas, la gare de votre destination finale est « Liège-Guillemins » (en néerlandais Luik-Guillemins et en allemand Lüttich-Guillemins) mais vous transiterez sans doute par une gare bruxelloise.
- **Le train « standard »**: ce train est un moyen facile et peu coûteux pour rejoindre votre destination, la gare de « Liège-Guillemins » (Luik-Guillemins ou Lüttich-Guillemins – voir ci-dessus). **Les horaires et parcours** des trains sont annoncés sur www.sncb.be :
 - **au départ de Bruxelles** : il existe de nombreuses gares à Bruxelles. Toutefois, vous pourrez embarquer dans un train direct à destination de la gare de « Liège-Guillemins » (Luik ou Lüttich) uniquement si vous êtes en gare de « Bruxelles-Midi (Zuid) », « Bruxelles-Central (Centraal) » ou « Bruxelles-Nord (Noord) ».
 - **au départ de l'aéroport de Zaventem** : la gare se trouve dans l'aéroport, au niveau - 1. Votre destination est « Liège-Guillemins » (Luik ou Lüttich). Comme il n'y a pas de train direct qui relie la gare de l'aéroport à la gare de Liège-Guillemins, vous emprunterez le train jusqu'à la gare de « Louvain » (Leuven) ou de « Bruxelles-Nord » (Noord), et vous prendrez ensuite une correspondance à destination de « Liège-Guillemins ».
Attention ! En complément du prix du ticket, une taxe spéciale (appelée [Diabolo](#)) de 5,50€ (tarif en vigueur en avril 2020) est réclamée sur tout voyage provenant de ou à destination de l'aéroport de Zaventem ;
 - **au départ de l'aéroport de « Charleroi-Bruxelles-Sud »** : lors de votre arrivée à l'aéroport, vous pourrez acheter, via un distributeur automatique situé à l'extérieur de l'aéroport (Porte 2), un [billet spécial](#) combinant le transfert en bus (d'une durée de

20 min) vers la gare de Charleroi-Sud et le parcours en train depuis cette gare jusqu'à celle de « Liège-Guillemins » (Luik). Ce billet spécial est en vente en ligne ou à l'aéroport (distributeurs automatiques à proximité de la porte 2) :

... et pour parcourir la distance qui sépare la gare de Liège-Guillemins et la faculté ou mon lieu d'hébergement?

- **Transfert en bus ?** Avant de vous diriger vers les quais d'embarquement des bus situés devant la gare de Liège-Guillemins, rendez-vous au guichet [TEC](#), au rez-de-chaussée de la gare, pour connaître la ligne de bus qui dessert le lieu le plus proche de votre destination et y acheter une carte de plusieurs voyages (plus économique) ou un ticket de 1 voyage. Sinon, prévoyez la monnaie équivalant au prix du voyage (entre 2,50€ et 5,50€ selon la distance - *tarif en vigueur en avril 2020*) que vous donnerez au chauffeur du bus en échange du ticket. *Rem. Le chauffeur pourrait refuser votre billet d'une valeur supérieure à 5 ou 10€, s'il ne dispose pas de monnaie à vous rendre.*

Pour rejoindre l'Université (site « inscriptions », place du 20-Août), vous pourrez monter à bord d'un **bus 1, 4, 48 ...** en **direction du centre-ville**, avec **arrêt au « Pont d'Avroy »**. Ensuite, vous vous dirigerez à pied en direction de l'Université, située place du 20-août, via la **place Cathédrale et la rue Charles-Magnette** (environ 5 minutes de marche). *Rem. : les cartes de bus des réseaux bruxellois ([STIB](#)) et flamand ([DE LIJN](#)) ne sont pas valables sur le réseau liégeois ([TEC](#)).*

- **Transfert en taxi (pour une courte distance limitée à quelques km) ?** Dans cette toute dernière partie de votre périple, pour vous rendre de la gare de « Liège-Guillemins » jusqu'à la porte de votre destination (l'Université ou votre lieu d'hébergement en ville), le taxi peut être un moyen de transport plus confortable, surtout avec des bagages, ou si vous arrivez à Liège dans la nuit.

Voici quelques **repères de prix** (avril 2020), pour un trajet en taxi, de jour, sachant que les montants peuvent varier d'une société de taxis à une autre :

- de la gare de « Liège-Guillemins » jusqu'à l'ULiège, place du 20-août (site « inscriptions ») : environ 7€ ;
- de la gare de « Liège-Guillemins » jusqu'au quartier Nord : environ 10€ ;
- de la gare de « Liège-Guillemins » jusqu'au Sart-Tilman village (près du campus universitaire) : environ 12€.

À retenir pour votre inscription

Nous vous conseillons de vous présenter à l'Université **en matinée** afin de disposer d'un temps suffisant pour vous rendre, si vous le souhaitez, dans les différents services mis à votre disposition ([Centre d'information ULiège](#), [Admissions et inscriptions](#), [Accueil des étudiants étrangers \(Diversité Culturelle\)](#), [Logement](#), [Sports à l'ULiège \(RCAE\)](#), [TEC](#),...).

Rejoindre le site de Gembloux

Par voie aérienne

Si vous arrivez d'un pays UE ou hors UE, il est fort probable que vous atterrissez dans l'un des 3 aéroports belges suivants: Bruxelles-Zaventem, Charleroi-Bruxelles-sud ou Liège-Bierset, à moins que vous arriviez en train depuis les aéroports de Paris, Dusseldorf, Amsterdam ou encore Maastricht. Tous les chemins mènent à ... la Belgique!

Par la route

- **En voiture** : consultez nos [cartes et plans](#).
- **En taxi** : vu son coût élevé, **le taxi est à éviter pour les longues distances**. Les tarifs actuels (avril 2020) sont approximativement de 2,10€ par km. Ce montant peut encore augmenter selon les heures, la fluidité du trafic, la compagnie de taxi choisie,... Le parcours en voiture entre l'aéroport de Bruxelles-Zaventem et Gembloux étant d'environ 50km, faites le compte de ce que vous coûterait le taxi ! voire bien plus, si vous n'avez pas effectué de réservation préalable ou si vous êtes « piégé(e) » par un taximan à la sortie de l'aéroport (voir complément d'information [taxi](#) ci-dessus).

Par voie ferroviaire

- **Les trains internationaux à grande vitesse** (TGV, Thalys, Ice, ...) : si vous arrivez d'Allemagne, de France ou des Pays-Bas, renseignez-vous pour savoir comment rejoindre la gare de votre destination finale, « Gembloux », sur le site www.sncb.be.
- **Le train « standard »**: ce train est un moyen facile et peu coûteux pour rejoindre votre destination, la gare de « Gembloux ». **Les horaires et parcours** des trains sont annoncés sur www.sncb.be :
 - **au départ de Bruxelles** : il existe de nombreuses gares à Bruxelles. Si vous êtes en gare de « Bruxelles-Midi » (Zuid), « Bruxelles-Central (Centraal) », « Bruxelles-Nord » (Noord), « Bruxelles-Schuman » ou encore « Bruxelles-Luxembourg (Luxemburg) », vous pourrez embarquer dans un train à destination de la gare de Gembloux ;
 - **au départ de l'aéroport de Zaventem** : la gare se trouve dans l'aéroport, au niveau – 1. Votre destination est « Gembloux » (avec changement de train en gare de Namur ou d'Ottignies via la gare d'Ottignies). Le train peut être direct ou non direct. Si le train n'est pas direct: empruntez le train jusque « Bruxelles-Nord (Noord) » par exemple, puis prenez une correspondance à destination de Gembloux.
Attention ! En complément du prix du ticket, une taxe spéciale (appelée [Diabolo](#)) de 5,50€ (tarif en vigueur en avril 2020) est réclamée sur tout voyage provenant de ou à destination de l'aéroport de Zaventem ;
 - **au départ de l'aéroport de « Charleroi-Bruxelles-Sud »** : lors de votre arrivée à l'aéroport, vous pourrez acheter un [billet spécial](#) combinant le transfert en bus (d'une

durée de 20 min) vers la gare de Charleroi-Sud et le parcours en train depuis cette gare jusqu'à celle de Gembloux. Ce billet spécial est en vente en ligne ou à l'aéroport (distributeur automatique situé à l'extérieur de l'aéroport, à proximité de la porte 2). Il n'y a pas de train direct reliant l'aéroport de Charleroi à Gembloux. Voici donc l'itinéraire à suivre et les changements de trains à effectuer :

- ✓ 1. bus, de l'aéroport de Charleroi-Bruxelles-Sud à la gare de Charleroi-Sud ;
- ✓ 2. train, de la gare de Charleroi-Sud jusqu'à la gare d'Ottignies (ou Jemeppe-s/Sambre ou Namur, selon le train à bord duquel vous allez monter) ;
- ✓ 3. train, de la gare d'Ottignies (ou Jemeppe-s/Sambre ou Namur) à la gare de Gembloux.

... et pour parcourir la distance qui sépare la gare de Gembloux et la faculté ou mon lieu d'hébergement?

- **Transfert en [bus](#)**? Prévoyez la monnaie équivalant au prix du voyage (2,50€) que vous donnerez au chauffeur du bus en échange du ticket. *Rem. Le chauffeur pourrait refuser votre billet d'une valeur supérieure à 5 ou 10€, s'il ne dispose pas de monnaie à vous rendre.* Pour rejoindre l'Université, vous pourrez monter à bord d'un bus des lignes **25, 144a et 148** et vous descendrez à l'arrêt « **Aux Quatre Coins** ». Ensuite, vous vous dirigerez à pied en direction de l'Université (environ 3 minutes de marche).
- **Transfert en [taxi](#) (pour une courte distance limitée à quelques km)**? Dans cette toute dernière partie de votre périple, pour vous rendre de la gare de Gembloux jusqu'à la porte de votre destination (l'université ou votre lieu d'hébergement en ville), le taxi peut être un moyen de transport plus confortable, surtout avec des bagages, ou si vous arrivez à Gembloux dans la nuit.

Rejoindre le site d'Arlon

Par voie aérienne

Si vous arrivez d'un pays UE ou hors UE, il est fort probable que vous atterrissez dans l'un des 3 aéroports belges suivants: Bruxelles-Zaventem, Charleroi-Bruxelles-sud ou Liège-Bierset, à moins que vous arriviez en train depuis les aéroports de Paris, Dusseldorf, Amsterdam ou encore Maastricht. Tous les chemins mènent à ... la Belgique !

Par la route

- **En voiture** : consultez nos [cartes et plans](#).
 - **En taxi** : vu son coût élevé, **le taxi est à éviter pour les longues distances**. Les tarifs actuels (avril 2020) sont approximativement de 2,10€ par km. Ce montant peut encore augmenter selon les heures, la fluidité du trafic, la compagnie de taxi choisie,...
- Le temps de parcours en voiture entre l'aéroport de Bruxelles-Zaventem et Arlon étant d'environ 2h (et quelques 190 km)... faites le compte de ce que vous coûterait le taxi ! voire bien plus, si vous n'avez pas effectué de réservation préalable ou si vous êtes « piégé(e) » par un taximan à la sortie de l'aéroport (voir complément d'information [taxi](#) ci-dessus).

Par voie ferroviaire

- **Les trains internationaux à grande vitesse** (TGV, Thalys, Ice, ...): si vous arrivez d'Allemagne, de France ou des Pays-Bas, renseignez-vous pour savoir comment rejoindre la gare de votre destination finale, « Arlon », sur le site www.sncb.be.
- **Le train « standard »**: ce train est un moyen facile et peu coûteux pour rejoindre votre destination, la gare d'Arlon, sur la ligne « Luxembourg ». **Les horaires et parcours** des trains sont annoncés sur www.sncb.be :
 - **au départ de Bruxelles** : il existe de nombreuses gares à Bruxelles. Toutefois, vous pourrez embarquer dans un train direct à destination de Luxembourg en gare de « Bruxelles-Midi » (Zuid), « Bruxelles-Central » (Centraal) ou « Bruxelles-Nord » (Noord). Votre gare d'arrêt sera « Arlon ».
 - **au départ de l'aéroport de Zaventem**: la gare se trouve dans l'aéroport, au niveau - 1. Sachez qu'il n'y a pas de train direct qui relie l'aéroport et Arlon : empruntez le train jusque « Bruxelles-Nord » (Noord) et prenez ensuite une correspondance en direction de « Luxembourg » avec arrêt à « Arlon ».

Attention ! En complément du prix du ticket, une taxe spéciale (appelée *Diabolo*) de 5,50€ (tarif en vigueur en avril 2020) est réclamée sur tout voyage provenant de ou à destination de l'aéroport de Zaventem ;
 - **au départ de l'aéroport de « Charleroi-Bruxelles-Sud »**: lors de votre arrivée à l'aéroport, vous pourrez acheter un [billet spécial](#) combinant le transfert en bus (d'une durée de 20 min) vers la gare de Charleroi Sud et le parcours en train depuis cette gare jusqu'à celle d'Arlon. Ce billet spécial est en vente en ligne ou à l'aéroport (distributeur automatique situé à l'extérieur de l'aéroport, à proximité de la Porte 2).
 - **au départ de Liège, de Gembloux ou de toute autre gare belge** : renseignez-vous au guichet de la gare pour savoir comment rejoindre la ligne en direction du « Luxembourg » avec arrêt à Arlon.

... et pour parcourir la distance qui sépare la gare d'Arlon et la faculté ou mon lieu d'hébergement?

- **Des bus urbains** assurent la liaison entre la gare et la Faculté. L'arrêt à préciser au chauffeur du bus est « Hôpital » (vous apercevrez la Faculté juste en face de l'arrêt).
- **Le transfert en taxi (pour une courte distance limitée à quelques km)** ? Dans cette toute dernière partie de votre périple, pour vous rendre de la gare d'Arlon jusqu'à la porte de votre destination (l'Université ou votre lieu d'hébergement en ville), le taxi peut être un moyen de transport plus confortable, surtout avec des bagages, ou si vous arrivez à Arlon dans la nuit.

Distances et temps de parcours en train

Si votre formation doit se dérouler sur plusieurs sites, voyez ci-dessous les distances et temps de parcours moyens à prévoir entre 2 lieux:

- **Liège et Gembloux :**
 - Distance : 75km
 - Temps de parcours moyen en train : un peu plus d'1h00
- **Liège et Arlon :**
 - Distance : 130 km
 - Temps de parcours moyen en train : minimum 2h30
- **Arlon et Gembloux :**
 - Distance : 150 km
 - Temps de parcours moyen en train : un peu moins de 2h00

Mais aussi, à titre indicatif:

- **Bruxelles et Gembloux :**
 - Distance : 45 km
 - Temps de parcours moyen en train : environ 55 min
- **Bruxelles et Liège :**
 - Distance : 100 Km
 - Temps de parcours moyen en train : 1h
- **Bruxelles et Arlon :**
 - Distance : 190 km
 - Temps de parcours moyen en train : 2h40

Installation : mode d'emploi

Bien arrivé(e) à destination !... et ensuite ?

- Les premières [formalités administratives](#) : quelles sont mes priorités à mon arrivée ?
- [Des questions administratives et le droit des étrangers](#) en Belgique
- [Des services d'aide à la réussite](#) pour trouver les premiers repères à l'ULiège
- Un Service Social pour les étudiants, à [Liège](#) et à [Gembloux](#)
- Un statut et des avantages adaptés à une situation particulière (étudiant(e) [en situation de handicap, entrepreneur\(e\), sportif et sportive de haut niveau](#) ou [artiste confirmé\(e\)](#))
- La recherche d'un [logement](#)
- La santé : les [assurances](#) et le [système des soins](#)
- Des [numéros d'appel utiles](#) (dont les secours d'urgence et la sécurité à l'ULiège)
- Les [impôts](#) : compléter la déclaration annuelle des revenus... une obligation même si vous ne percevez pas de revenu !
- [Un job étudiant... et une réglementation](#)
- [Apprendre les langues](#)
- Des [activités](#) pour favoriser l'échange, la rencontre, la convivialité
- [La vie pratique au quotidien : des questions/réponses](#) : s'alimenter, se vêtir... mais aussi nouer des contacts, se « cultiver » et se détendre !
- La [mobilité et les transports](#) en Belgique
- Voyager et/ou [séjourner dans un pays tiers](#) durant votre séjour en Belgique (permis, autorisations, santé, assurances)
- [S'alimenter](#) et [se vêtir](#)
- [Le « bien vivre ensemble » dans mon immeuble, c'est aussi mon affaire !](#)
- [Les compatriotes, copains et Cercles d'étudiants](#)
- [À vos agendas !](#) ([calendrier académique](#), événements annuels)

La brochure gratuite « **Bienvenue à Liège** », rééditée chaque année, est disponible [en ligne](#) et au [Centre J](#) : une mine d'informations pratiques et de conseils utiles!

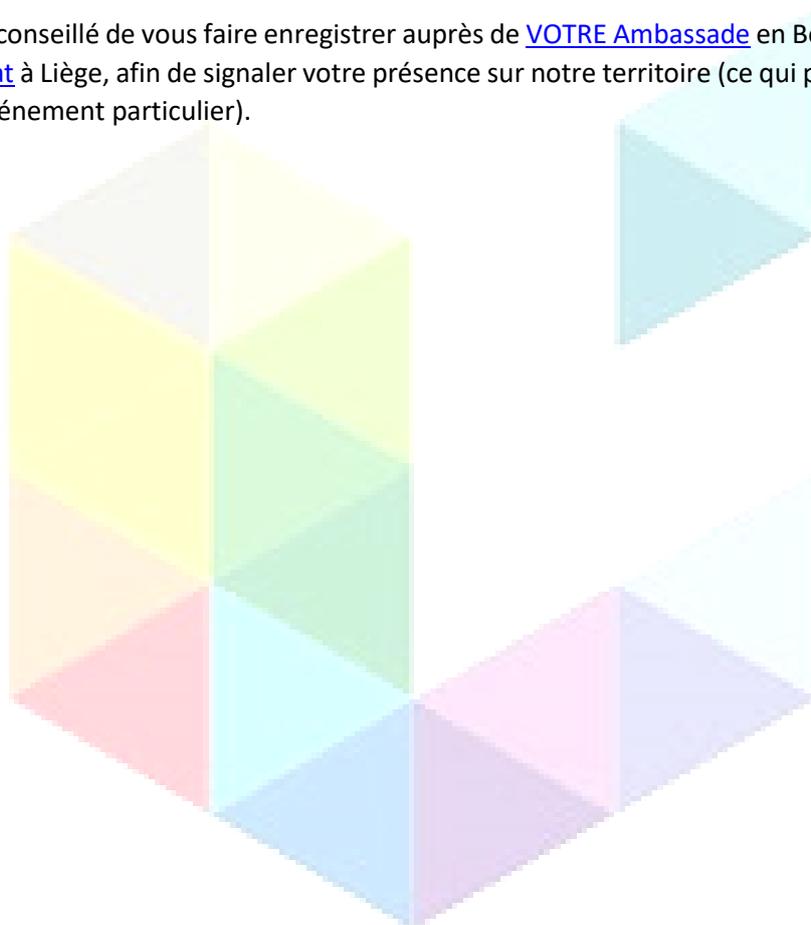
Les premières formalités administratives

Les 4 démarches suivantes sont absolument incontournables à votre arrivée en Belgique; elles sont à réaliser dans l'ordre chronologique suivant :

- 1) vous [inscrire](#) à l'ULiège (avant ou après avoir trouvé un logement) ;
- 2) votre séjour en Belgique : vous faire enregistrer à l'[administration communale](#) ;
- 3) demander l'ouverture d'un [compte bancaire](#) ;
- 4) souscrire à une [assurance soins de santé](#).

Vous trouverez toutes les informations utiles à la réalisation de ces étapes dans les quelques pages qui suivent.

Il est fortement conseillé de vous faire enregistrer auprès de [VOTRE Ambassade](#) en Belgique ou auprès de votre [Consulat](#) à Liège, afin de signaler votre présence sur notre territoire (ce qui peut toujours être utile en cas d'événement particulier).



Vous inscrire à l'ULiège

« Itinéraire » d'inscription sur place

I. L'admission

Si votre souhait d'inscription à l'Université a fait l'objet d'une demande d'admission et que vous avez reçu une réponse favorable, veuillez relire attentivement votre lettre d'admission afin de vous munir des derniers documents manquants à votre dossier ; dès votre arrivée à l'ULiège, présentez-vous **impérativement et prioritairement** au [Service des Admissions](#) (situé sur le site du centre-ville, place du 20-août à Liège).

II. L'inscription

Selon le choix de votre formation, vous découvrirez l'endroit où est localisée votre Faculté. Vérifiez donc, sur votre lettre d'admission où se dérouleront vos activités scolaires (Liège, Gembloux ou Arlon ?) ainsi que les modalités et les lieux d'inscription. Cette information est capitale puisqu'elle déterminera aussi votre lieu de vie (là où vous rechercherez un logement) :

- [Liège](#), ville située à l'est du pays, à une vingtaine de km de l'Allemagne et des Pays-Bas ;
- [Gembloux](#), ville située au centre du pays, sur l'axe routier Bruxelles/Namur ;
- [Arlon](#), ville située au sud-est du pays, près de la frontière luxembourgeoise.

Consultez :

- [les cartes et plans d'accès](#) pour chacune de ces villes ;
- les indications de [distances et temps de parcours](#) (train) entre ces 3 villes.

... et laissez-vous guider jusqu'à nos portes « inscriptions » à [Liège](#), [Gembloux](#) ou [Arlon](#) !

Vérifiez enfin les conditions d'octroi de réduction des frais d'inscription et de prêt pour le financement de ces frais auprès du [Service Social des Étudiants](#).

III. Des services d'encadrement des étudiants à votre disposition

Visitez nos divers services d'encadrement des étudiants ([Orientation Universitaire](#), [Guidance étude](#), [Service Social](#), [Diversité Culturelle](#), [étudiants en situation particulière](#) ...) et découvrez l'aide que ces services peuvent vous apporter tout au long de votre cursus !

Votre séjour en Belgique

Important à savoir

QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION, VOUS DEVEZ VOUS FAIRE ENREGISTRER AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DU LIEU DE VOTRE RÉSIDENCE.

Où devez-vous vous présenter ?

- vous résidez à Liège : rendez-vous exclusivement au Service des Étrangers de l'« Espace Guillemins », rue des Guillemins 26, 4000 LIÈGE (juste à côté de la Mairie de Quartier) – Tél. : +32 (0)4/221.82.45 ;
- vous résidez à [Gembloux](#) ;
- vous résidez à [Arlon](#) ;
- vous résidez dans une autre ville : rendez-vous à l'administration communale du lieu de votre résidence.

Dans les 8 jours suivant votre arrivée ou, mieux encore, dès que vous aurez trouvé un logement définitif, vous devrez vous **présenter personnellement à l'administration communale** du lieu de votre résidence, afin de déclarer votre présence sur le territoire et procéder à votre inscription au Registre des Étrangers. ATTENTION ! Si vous êtes un(e) étudiant(e) soumis(e) à un visa d'accès au territoire belge, cette déclaration de présence doit être réalisée AVANT L'ÉCHÉANCE de votre visa.

*Rem. Si vous êtes **mineur(e) d'âge**, il y a lieu de fournir une autorisation parentale.*

Les étudiants s'installant à Liège sont invités à consulter la page officielle du site web de la [Ville de Liège](#), qui traite de l'inscription des étudiants étrangers.

Une démarche complémentaire est fortement conseillée: vous faire enregistrer auprès de [VOTRE Ambassade](#) en Belgique ou auprès de votre [Consulat](#) à Liège, afin de signaler votre présence sur notre territoire (ceci peut toujours être utile en cas d'événement particulier).

*Rem.: **au terme de votre séjour en Belgique**, il sera impératif, de vous présenter à l'administration communale afin de signaler votre départ du territoire (et, s'il y a eu "domiciliation", de faire rayer votre inscription au Registre des Étrangers). Consultez aussi [les autres démarches administratives](#) à effectuer en fin de séjour.*

Vous êtes originaire d'un pays limitrophe de la Belgique ? (Pays-Bas, Allemagne, France ou Luxembourg)

Vous avez le choix entre 2 options :

1. **La simple déclaration de présence sur le territoire**, auprès de l'administration communale de la ville où vous vous installez: un document de séjour valable 1 an, appelé « Annexe 33 », vous sera délivré. Pour ce faire, veuillez vous munir des documents suivants :
 - votre document d'identité (passeport, carte d'identité nationale ou carte de résident...);
 - le contrat de location de votre logement ou d'une attestation du propriétaire ;
 - l'attestation de votre inscription à l'ULiège pour l'année académique en cours ;
 - 2 photos d'identité ;
 - 8€ (tarif en vigueur à Liège).

S'il s'agit d'un **renouvellement de séjour**, vous devrez, en plus des documents ci-dessus, fournir votre « Annexe 33 » de l'année précédente, et, en cas changement d'adresse, le contrat de location de votre nouveau logement ou une attestation du propriétaire. Ce renouvellement ne vous coûtera alors que 3€.

À noter que les étudiants couverts par une « Annexe 33 » (donc non-inscrits au Registre des Étrangers) et occupant un logement d'une superficie supérieure ou égale à 28 m² pourraient se voir réclamer une [taxe « seconde résidence »](#) s'élevant à :

- 300€ entre 28 et 70m² ;
 - 450€ jusque 100m² ;
 - 696,72€ au-delà de 100m².
2. **La « domiciliation » (inscription au Registre des Étrangers)** : un document de séjour appelé « Annexe 8 » (ou une carte électronique E, valable 5 ans) vous sera délivré (l'Annexe 19, valable 3 mois, pourrait vous être délivrée dans l'attente de l'Annexe 8 (attestation d'Enregistrement). Pour ce faire, veuillez vous munir de :
 - votre document d'identité nationale ou votre passeport ;
 - votre attestation d'inscription à l'ULiège pour l'année académique en cours ;
 - une adresse (si le propriétaire est « privé ») ou une attestation de logement (si vous logez dans une résidence universitaire, un foyer d'étudiant,...) ;
 - une déclaration sur l'honneur que vous disposez de revenus suffisants pour vivre et étudier en Belgique ;
 - l'attestation d'[assurance soins de santé](#) (carte européenne ou assurance privée belge ou étrangère) ;
 - votre permis de conduire (si vous l'avez emporté avec vous) ;
 - 2 photos d'identité (3 photos si choix de la carte électronique) ;
 - 8€ (format feuille A4) et 19€ (format carte électronique) (tarifs en vigueur à Liège).

Rem. : il est prudent de vérifier si cette domiciliation éventuelle en Belgique risque d'avoir des répercussions pour vous ou votre famille sur les plans fiscal, social, assurances, bourses d'études,... dans votre pays d'origine.

Une démarche complémentaire fortement conseillée: vous faire enregistrer auprès de [VOTRE Ambassade](#) en Belgique ou auprès de votre [Consulat](#) à Liège, afin de signaler votre présence sur notre territoire (ce qui peut toujours être utile en cas d'événement particulier).

Vous êtes originaire d'un pays de l'UE non limitrophe de la Belgique ?

ou

vous êtes originaire d'un pays HORS UE mais vous êtes domicilié(e) dans un pays de l'UE ?

Vous devez **obligatoirement procéder à la « domiciliation »** (voir le point 2 ci-dessus).

Attention, lisez attentivement ce qui suit :

Si vous êtes un ressortissant HORS UE résidant déjà dans un pays de l'espace Schengen et si vous souhaitez résider et poursuivre vos études en Belgique, interrogez immédiatement **l'ambassade ou le consulat de Belgique** dans le pays Schengen où vous êtes installé. En effet, votre titre de séjour délivré par ce pays ne vous permet pas automatiquement de résider dans un autre pays de l'espace Schengen, en l'occurrence ici la Belgique.

Une démarche complémentaire fortement conseillée: vous faire enregistrer auprès de [VOTRE Ambassade](#) en Belgique ou auprès de votre [Consulat](#) à Liège, afin de signaler votre présence sur notre territoire (ce qui peut toujours être utile en cas d'événement particulier).

Vous êtes originaire d'un pays hors UE ?

Vous devez solliciter, auprès de l'administration communale du lieu de votre résidence, **une inscription au Registre des Étrangers en Belgique et un permis de séjour**. Un « Certificat d'Inscription au Registre des Étrangers » (CIRE), appelé aussi « carte A », vous sera délivré pour un séjour limité à la durée de vos études et renouvelable chaque année. Pour ce faire, veuillez vous munir de :

- votre passeport (avec visa D délivré pour la Belgique) ;
- votre document de garantie financière (la « prise en charge » par un garant ou l'attestation de bourse d'études) ;
- votre attestation d'inscription à l'ULiège pour l'année académique en cours ;
- une adresse à Liège (si le propriétaire est « privé ») ou une attestation de logement (si vous logez dans une résidence universitaire, un foyer d'étudiant...) ;
- 3 photos d'identité ;
- 8€ (format feuille A4) et 22,20€ (format carte électronique) (tarif en vigueur à Liège).

Une démarche complémentaire fortement conseillée: vous faire enregistrer auprès de [VOTRE Ambassade](#) en Belgique ou auprès de votre [Consulat](#) à Liège, afin de signaler votre présence sur notre territoire (ce qui peut toujours être utile en cas d'événement particulier).

Prolongation de séjour (avec domiciliation)

NOUVEAU depuis 2018!!!

Quand effectuer sa demande de prolongation ?

La demande de prolongation de votre permis de séjour DOIT ÊTRE introduite IMPÉRATIVEMENT ET AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT L'ÉCHÉANCE DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR.

En d'autres mots, si la validité de votre titre de séjour expire le 31 octobre 2019, vous devez introduire votre demande de renouvellement au plus tard avant le 15 octobre 2019.

Passé le délai de 15 jours avant l'échéance de votre titre de séjour, une redevance de 358€ vous sera réclamée.

Présentez-vous donc, **AVANT le 15ème jour qui précède la date limite de validité de votre titre de séjour**, au Service Étrangers de l'administration communale dont dépend votre logement, muni(e) de :

- votre passeport valable ;
- votre carte A ;
- le « formulaire standard », attestant des résultats académiques, dûment complété par l'Université ;
- la preuve de votre qualité d'étudiant(e): une attestation d'inscription scolaire et une attestation de présentation des examens l'année précédente ou de non présentation pour motif valable. L'Office des étrangers n'accepte plus les certificats médicaux ;
- l'attestation de couverture par l'assurance soins de santé en Belgique (attestation de votre organisme assureur (caisse mutuelle) ou d'un organisme privé) ;
- la preuve de moyens de subsistance suffisants :
 - soit une **attestation d'octroi de bourse ou de prêt d'un montant suffisant** (666 euros/mois pour 2019/2020)
 - soit un **engagement de prise en charge par un garant** (Annexe 32)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes de l'O.A.C.I.;
- 22,20€ (tarif en vigueur à Liège).

Prolongation tardive ...

Si vous sollicitez une demande de prolongation de séjour après la date limite (qui est de 15 jours avant l'expiration de votre carte), votre demande sera considérée comme tardive et donc irrecevable. Si votre demande est irrecevable et si la validité de votre carte de séjour a expiré, vous devez demander la prolongation en justifiant des circonstances exceptionnelles conformément à l'art. 9bis. Vous devrez payer une redevance de 358€ (montant en vigueur au 1/06/2019). Soyez vigilant(e) et prévoyant(e) !!!

Voyager et/ou séjourner dans un pays tiers (au sein ou en dehors de l'espace Schengen) alors que vous disposez d'un titre de séjour d'études en Belgique ?

Attention !

- A. Vérifiez auprès de votre administration communale en Belgique et auprès de l'Ambassade du pays où vous désirez vous rendre :
1. si votre **permis de séjour en Belgique** vous autorise à voyager et/ou à séjourner dans ce pays tiers ;
 2. si **ce pays tiers vous autorise** à accéder à son territoire/à y séjourner et, si oui, à quelles conditions ;
 3. si vous pourrez **revenir vivre en Belgique** sans difficulté à l'issue de votre voyage/séjour en dehors du territoire belge.
- En cas de refus à l'une des 3 questions ci-dessus, vérifiez auprès des autorités compétentes (administration communale et/ou ambassade) les conditions d'octroi d'un « permis spécial ».
- B. L'étudiant(e) qui se rend à l'étranger dans un cadre didactique peut souscrire à une assurance « assistance » auprès du [service juridique de l'ULiège](#) (intervention en cas de rapatriement, soins de santé, frais d'hospitalisation,...). Le coût de la cotisation, **à charge de l'étudiant**, varie en fonction de la destination et de la durée du séjour.

Séjour d'échange de plusieurs mois en dehors du territoire belge ?

Si vous êtes un(e) étudiant(e) HORS UE et si, durant votre formation en Belgique, vous souhaitez quitter le territoire belge pour une période de plusieurs mois (par exemple dans le cadre d'un séjour d'échange de type Erasmus ou autre), il importe, en plus des vérifications indispensables citées ci-dessus :

- de faire **renouveler votre titre de séjour en Belgique avant le 31/10** (demande à introduire avant le 15/10) de l'année académique en cours ;
- de désigner une personne de confiance pour accéder à votre **courrier postal** en Belgique.

Séjour de courte durée dans un autre pays UE ou dans un pays Hors UE ?

Vérifiez bien, auprès de la **délégation diplomatique du pays visité, les conditions d'accès** au territoire de ce pays.

Avant votre départ, prenez contact avec la caisse soins de santé qui vous couvre pour votre séjour en Belgique (**la caisse mutuelle en Belgique ou l'organisme concerné dans votre pays**) afin de vous assurer que la couverture sera effective sur le territoire du pays visité.

Enfin, si vous vous rendez à l'étranger dans un cadre didactique, vous pouvez souscrire **une assurance "Ethias assistance Privilège"** auprès du [service juridique](#) (intervention en cas de

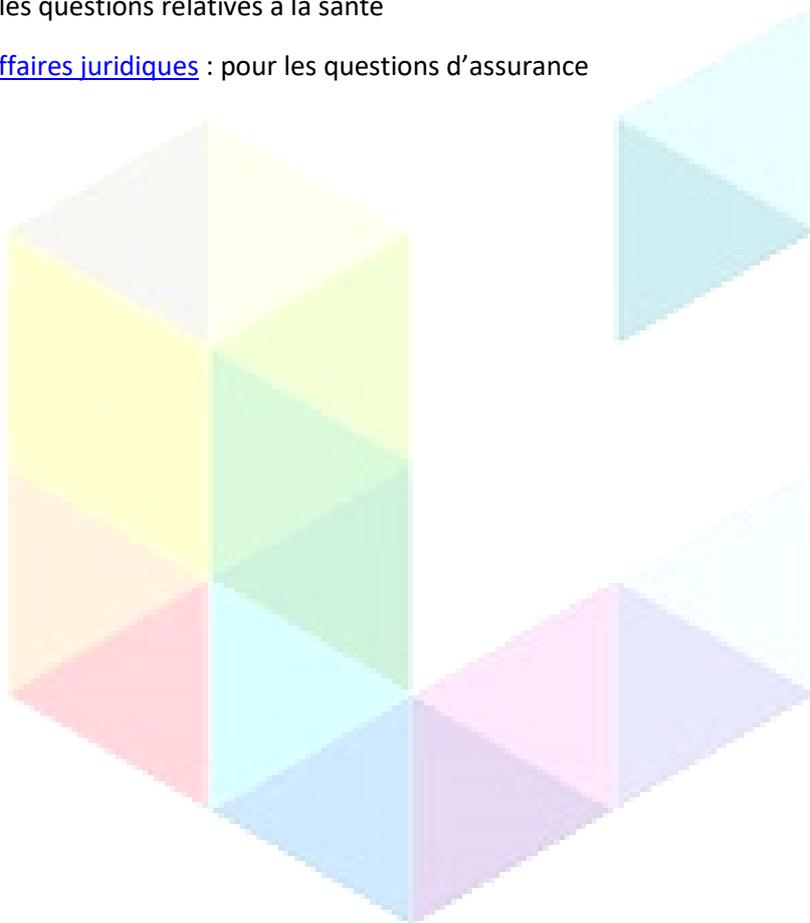
rapatriement, soins de santé, frais d'hospitalisation ...). Le coût, **à votre charge**, varie en fonction du lieu et de la durée du séjour.

Séjour dans un pays susceptible d'être « à risques » sur le plan sanitaire et/ou politique

Il est essentiel de consulter [le site web du Ministère des Affaires étrangères](#) pour tout déplacement vers des pays susceptibles d'être déclarés "à risques", sur le plan sanitaire, économique ou politique.

Les Services suivants se tiennent également à votre disposition:

- le [SUPHT](#): pour les questions relatives à la santé
- le [Service des Affaires juridiques](#) : pour les questions d'assurance



Ouverture d'un compte bancaire

Préambule

Ouvrir un compte bancaire facilite les transactions financières, mais la gestion d'un tel compte implique aussi des responsabilités. Être titulaire d'un compte permet l'utilisation de la carte bancaire (devenue quasiment incontournable en Belgique pour effectuer des paiements), retirer de l'argent aux distributeurs automatiques, gérer son compte à distance grâce à internet...

Les organismes bancaires, publics et privés, ainsi que les services de la [Poste](#) offrent des services complets en la matière. Renseignez-vous et comparez leurs avantages respectifs afin de trouver les services les mieux adaptés à vos besoins (par exemple, choisissez une agence proche de votre résidence ou de l'université).

Dans l'attente de l'ouverture d'un compte bancaire (procédure qui, pour les étudiant(e)s hors UE, peut prendre plusieurs semaines car elle est tributaire de l'obtention du titre de séjour), des transactions rapides d'argent sont possibles avec l'étranger via notamment des agences de **transferts d'argent internationaux** (*par ex.* [Western Union](#)). **Attention !** Pensez à comparer le montant des frais réclamés dans différents points de vente!

Outre la carte bancaire attachée à votre compte courant, il existe des **cartes de crédit : Visa, MasterCard et American Express**, fonctionnelles partout dans le monde. Ces dernières ne sont délivrées que sous certaines conditions aux étudiant(e)s HORS UE.

Documents requis pour l'ouverture d'un compte

- Si vous êtes **étudiant(e) belge ou UE** : votre carte d'identité nationale mentionnant votre adresse de domiciliation.
- Si vous êtes **étudiant(e) HORS UE** :
 - votre passeport mentionnant votre adresse dans le pays d'origine (ou, à défaut, un document officiel tel que carte d'identité, permis de conduire ou attestation de domicile) ;
 - votre permis de séjour délivré par l'administration communale (ou l'Annexe 15, mentionnant votre adresse en Belgique, ou encore l'attestation de logement). Prudence : l'ouverture d'un compte bancaire étant tributaire de la délivrance du titre de séjour, elle ne peut se faire qu'après un délai de plusieurs semaines. Or, lorsque vous quittez votre pays, vous êtes nombreux à emporter une somme d'argent conséquente (pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros), destinée à couvrir vos frais d'installation, frais d'inscription et frais de vie pour toute l'année académique. Prudence... surtout dans la période de « transit », lorsque vous n'avez pas encore de logement personnel. Vérifiez auprès de la réception de l'Auberge de Jeunesse ou de l'hôtel où vous séjournez, si vous pouvez déposer cet argent dans un coffre-fort sécurisé en échange d'un reçu en bonne et dûe forme;
 - votre contrat de bourse, si vous êtes boursier.

Il est possible d'ouvrir un compte par internet ; vous serez toutefois invité à vous présenter personnellement auprès de la banque pour signer les documents qui officialisent cette démarche.

Frais liés à l'ouverture et à la gestion d'un compte

- **Étudiant(e) de moins de 25 ans** : services gratuits (sauf carte de crédit, emprunt, prêt et découvert bancaire).
- **Étudiant(e) de plus de 25 ans** : comparez les offres de services et les tarifs proposés par les différents organismes bancaires ; les montants peuvent fortement varier selon les services proposés (de 20€ à plus de 70€).

Précautions à prendre pour faire bon usage de votre carte bancaire

- Signez votre carte de banque dès réception de celle-ci.
- Mémorisez votre code secret (n'en laissez aucune trace tangible).
- Ne prêtez votre carte à personne.
- Soyez prudent(e) et vigilant(e) lors des retraits d'argent aux distributeurs ou lors d'un paiement chez un commerçant ou en ligne.
- Conservez votre carte sur vous : ne la laissez pas dans une voiture ou dans vos bagages.
- Effectuez des transactions en ligne exclusivement sur des sites sécurisés.
- Consultez régulièrement vos extraits de compte et conservez-les : ils constituent une pièce justificative en cas de besoin.

En cas de perte ou de vol de votre carte bancaire

- Appelez immédiatement « Card Stop » - tél. : +32 (0)70/344.344 : vos cartes seront ainsi bloquées et personne ne pourra débiter votre compte. Cet appel vous permettra de solliciter un remboursement des sommes éventuellement débitées. **Card Stop est opérationnel 24/24 heures, en Belgique et à l'étranger.**
- Prévenez votre organisme bancaire.
- Déposez plainte auprès du commissariat de police le plus proche.

Votre (bonne) santé!

Prendre soin de soi, de son corps et de son esprit, devrait être une priorité.

Afin de découvrir et comprendre le système des soins de santé en Belgique et acquérir les bons réflexes (en matière d'assurance et de soins), lisez attentivement les rubriques suivantes:

- les assurances :
 - les assurances soins de santé : l'assurance obligatoire et l'assurance complémentaire
 - l'assurance universitaire en responsabilité civile, dommages corporels et accidents de travail (stage) ;
- les soins médicaux ;
- la prévention.

L'assurance soins de santé

En Belgique, l'assurance soins de santé est une obligation légale qui permet l'accès au remboursement partiel des frais de soins de santé. Cette assurance intervient notamment dans le remboursement partiel des frais de visite médicale et d'hospitalisation, et elle limite le coût de certains médicaments.

Avant de quitter votre pays, n'oubliez pas d'emporter avec vous les documents utiles en cette matière :

- la Carte Européenne d'Assurance Maladie, établie dans votre pays, ou une assurance contractée pour vous couvrir durant les premiers temps de votre séjour en Belgique ;
- votre contrat d'assurance rapatriement ;
- un certificat médical ;
- la DCI (Dénomination Commune Internationale) qui vous permettra de trouver, en Belgique, un médicament similaire à celui qui vous est familier au pays.

Et pour plus d'informations, **consultez le site web public belge, relatif à la sécurité sociale** au bénéfice de toute personne venant de l'étranger pour résider en Belgique : <https://www.coming2belgium.be/>

Comment vous affilier à une « assurance obligatoire » ?

A. Vous êtes étudiant(e) UE non domicilié(e) en Belgique et déjà couvert(e), pour votre séjour en Belgique, par une assurance soins de santé contractée dans votre pays d'origine

N'oubliez pas de solliciter auprès de votre organisme assureur la "Carte Européenne d'Assurance Maladie" (CEAM). À votre arrivée en Belgique, vous pourrez vous **inscrire gratuitement** dans l'organisme assureur de votre choix, ce qui vous permettra d'obtenir, en Belgique, le remboursement partiel, suivant la réglementation en vigueur en Belgique, des frais médicaux et pharmaceutiques engagés lors de votre séjour sur notre territoire. Un complément éventuel de remboursement (si votre couverture étrangère est plus large) sera à solliciter auprès de votre organisme assureur dans

votre pays d'origine, sur base des justificatifs de frais.

B. Vous êtes étudiant(e) UE sans assurance soins de santé valable en Belgique, ou vous êtes étudiant(e) HORS UE

*Rem.: si vous êtes originaire d'un pays HORS UE, vérifiez bien auprès de la caisse mutuelle belge si des **accords** particuliers ont été signés entre votre pays et la Belgique (par exemple Algérie, Canada, ...).*

- Si vous êtes domicilié(e) en Belgique (inscrit(e) au Registre des Étrangers) **ET** si vous ne percevez pas de revenus en Belgique (ou si vos revenus sont modestes), une inscription dans la catégorie « résident » vous sera proposée : vous serez dès lors totalement couvert par l'assurance tout en étant dispensé(e) du paiement des cotisations (ou vous serez redevable d'une cotisation calculée selon vos revenus).

Pour l'ouverture de votre dossier, munissez-vous :

- *d'un certificat de domicile en Belgique ;*
 - *des preuves éventuelles de vos revenus.*
- Si vous ne remplissez pas les 2 conditions ci-dessus (**domicile ET revenus**), une inscription dans la catégorie « étudiants » vous sera proposée, moyennant paiement d'une cotisation trimestrielle (63,12EUR en 2019). *Pour l'ouverture de votre dossier, munissez-vous d'une attestation d'inscription à l'Université.*

Attention !

Vous envisagez d'effectuer **un court séjour dans un pays de l'UE** ([pays de l'Union Européenne](#)) ou en **Islande, en Suisse, en Norvège ou au Liechtenstein** ?

Si vous êtes couvert(e) par l'assurance obligatoire soins de santé (catégorie « étudiants » ou « résidents »), n'oubliez pas d'aller retirer, **avant votre départ de la Belgique, la [Carte Européenne d'Assurance Maladie](#) (gratuite) auprès de votre Caisse mutuelle belge (c'est-à-dire l'organisme assureur de votre choix)**. Si vous recevez des soins médicaux urgents dans le pays visité, une partie des frais occasionnés devrait être prise en charge par ce pays, sur présentation de cette carte CEAM, ou remboursée lors de votre retour en Belgique. Conservez donc bien les attestations de soins.

Une assurance « complémentaire » ?

À côté de l'assurance « obligatoire » (remboursement identique quel que soit l'organisme assureur que vous avez choisi), l'assurance complémentaire propose des avantages différents d'une mutualité à l'autre, moyennant cotisation (environ 10 à 15€/mois, selon les Caisses et les avantages octroyés). Analysez bien les avantages prévus par chaque caisse mutuelle afin de faire un choix qui correspond le mieux à vos besoins. Seule la Caisse d'état (appelée CAAMI) ne propose pas cette assurance complémentaire.

Liste des organismes assureurs

Les **étudiants de Gembloux** peuvent aussi consulter la [page web spéciale aides « sociales »](#).

En résumé :

- L'assurance « obligatoire » est proposée par TOUTES les caisses d'assurance soins de santé (même réglementation, même couverture, mêmes remboursements)
- L'assurance « complémentaire » est proposée par toutes les caisses SAUF LA CAAMI (seule caisse d'état).

Prévention

Consultez nos informations « [santé et bien-être](#) ».

L'assurance ULiège en responsabilité civile, dommages corporels et accidents de travail (lors de stages)

En tant qu'étudiant(e) ULiège, vous bénéficiez automatiquement de cette [assurance](#) qui vous couvre en cas d'« accident » survenu dans le cadre exclusif des activités universitaires (organisées par l'université et encadrées par un professeur), en Belgique et à l'étranger, ou sur le chemin entre votre domicile et l'université. Les frais d'affiliation sont inclus dans vos frais d'inscription à l'ULiège.

Rem.:

- si vous participez à une **activité universitaire au sein d'un pays de l'UE**, emportez bien avec vous la « [carte européenne d'assurance maladie](#) » qui vous sera délivrée par votre organisme de mutuelle en Belgique et qui vous garantira un remboursement (partiel ou total) des frais de soins urgents dispensés dans ce pays de destination. Cette couverture en soins de santé sera des plus utiles **en cas d'accident survenu dans ce pays européen, en dehors de l'activité universitaire.**
- si vous participez à une **activité universitaire au sein d'un pays HORS UE**, il est impératif pour vous de contracter, à titre personnel et avant votre départ de la Belgique, une « [assurance assistance](#) » (soins médicaux urgents, rapatriement) pour **tout sinistre survenu dans ce pays, en dehors de l'activité universitaire.**
L'Université peut jouer les intermédiaires entre vous-mêmes et la compagnie d'assurances privée qui vous propose une [assurance individuelle à prix modique](#).

- en cas de séjour dans **un pays susceptible d'être déclaré « à risques »**, sur le plan sanitaire et/ou politique, lisez aussi nos [informations](#) (assurances, formulaire pour accord des autorités universitaires, adresses utiles et recommandations spéciales).

Les soins médicaux

Le médecin généraliste

Appelé aussi « **médecin traitant** » ou « **médecin de famille** », le médecin généraliste :

- est la personne de **premier contact** en cas de maladie ou de blessure ;
- dispense les **soins médicaux généraux** (problèmes de santé de toutes natures) ;
- **réoriente** le patient **vers des [médecins spécialistes](#)** en cas de problèmes de santé plus spécifiques ;
- assure le **suivi** des patients **après une hospitalisation**.

Où et quand le rencontrer ?

- À son cabinet, sans rendez-vous, durant les heures de consultation qu'il propose
- Sur rendez-vous, en dehors de ces heures de consultation
- À votre domicile, sur simple appel téléphonique, si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer et si votre médecin accepte de vous rendre visite

Comment trouver un médecin généraliste près de chez vous ?

- Sur le site web de l'[ordre des médecins](#), vous trouverez la liste des médecins installés dans votre quartier (indiquez le nom de la ville puis allez à la rubrique « spécialités » et choisissez « médecine générale »)
- En appelant le 1307 (service des renseignements)
- Interrogez le pharmacien de votre quartier

Que faire en cas d'urgence en soirée, la nuit, le week-end et les jours fériés ?

Si votre médecin n'assure pas de garde, vous pouvez faire appel au médecin de garde désigné pour votre région, via le numéro d'appel 1307.

Le **112** est un numéro réservé aux **URGENCES médicales**

Si vous résidez sur le territoire de **la ville de Liège** (codes postaux 4000-4020-4031), il existe aussi une [Maison de Garde](#), accessible le week-end à partir du vendredi 19h jusqu'au lundi 8h, non-stop (ainsi que les jours fériés, de la veille 19h au lendemain 8h). Elle est située au 25, Quai Van Beneden 4020 Liège (au pied du Pont Kennedy, près de l'Aquarium) – Tél. +32 (0)4/341.33.33.

Attention ! Ces consultations médicales à la Maison de garde sont réservées aux situations d'urgence qui ne peuvent attendre la disponibilité de votre médecin généraliste habituel. Elles sont facturées à un montant majoré.

Le médecin spécialiste

Exemples de spécialités : dermatologie, gynécologie, ophtalmologie, cardiologie, orthopédie, gastro-entérologie, psychiatrie,...

Comment trouver un médecin spécialiste ?

De manière générale, sur le site web de l'[ordre des médecins](#), vous trouverez la liste des médecins spécialistes (indiquez le nom de la ville puis allez à la rubrique « spécialités » et choisissez la spécialité que vous recherchez).

Un rendez-vous avec un médecin spécialiste peut vous être proposé en « privé », ou dans un hôpital ou dans une clinique où il assure une consultation. Les honoraires du médecins (coût de la consultation) sont généralement plus élevés pour une consultation « en privé ».

- **À Liège**

Au Centre Hospitalier Universitaire (« CHU » de Liège – voir ci-dessous), il existe un « **tarif spécial étudiant ULiège** » ; le coût de la visite médicale auprès d'un médecin spécialiste y est entièrement remboursé par la mutuelle. Ce « **tarif spécial** » (lié à l'exemption du ticket modérateur) **s'applique uniquement à la consultation médicale** en polyclinique et auprès du service des urgences, il ne s'applique donc pas aux hospitalisations, ni aux frais de laboratoire, examens médicaux (prises de sang, scanners,...), soins, délivrance de médicaments, ...

La prise de rendez-vous est OBLIGATOIRE (au 04/242.52.52 du lundi au vendredi, de 8h à 18h). Dès votre arrivée au CHU, rendez-vous au comptoir « inscription » et présentez-y votre « carte d'étudiant ULiège » ainsi qu' une attestation d'inscription de l'année académique en cours.

Rem. : les spécialités de dentisterie et chirurgie esthétique n'ouvrent pas le droit à cet avantage.

- **À Gembloux**

Consultez la [page spéciale](#)

- **À Arlon**

Rendez-vous aux [Cliniques Sud Luxembourg](#) (CSL) ou contactez le secrétariat l'ULiège-FUL (+32 63 230 811 (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h) - arlon.accueil@uliege.ac.be

Les hôpitaux et services d'urgence

En cas d'**urgence** (accidents, douleurs inquiétantes,...), rendez-vous immédiatement et sans rendez-vous au service des urgences [d'un hôpital ou d'une clinique](#). Le service des urgences du CHU¹ applique **le tarif « spécial étudiant ULiège »** aux mêmes conditions que celles citées ci-dessus (à l'exception bien évidemment de l'obligation de rendez-vous).

Le planning familial

Les [centres de planning familial](#) vous proposent, pour un prix modique :

¹ Groupe CHU : Hôpital du Sart Tilman, CHU Ourthe-Amblève, Polyclinique Centre-ville Lucien Brull, CHU N. D. des Bruyères, Polyclinique d'Aywaille, CNRF (Centre Neurologique et de Réadaptation Fonctionnelle) de Fraiture.

- des consultations médicales, juridiques, sociales, psychologiques et gynécologiques ;
- des informations et de la documentation ainsi qu'un contact avec un professionnel pour répondre à toutes les questions qui vous préoccupent (vie affective, maladies sexuellement transmissibles, relations familiales, identité sexuelle, vie estudiantine,...) ;
- des tests de dépistage de maladie ou de grossesse.

Le [SIPS](#) (Service d'Information Psycho-Sexuelle) est le centre de planning familial partenaire de l'ULiège.

La Maison Médicale

Une maison médicale est un **centre de santé** proposant :

- des soins de santé de médecine générale et, selon les Maisons Médicales, les services complémentaires d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeutes, infirmiers, assistants sociaux, dentistes, psychologues,...) ;
- des actions de prévention (informations et actions ciblées).

Le fonctionnement de ces Maisons Médicales est :

- soit un système de **paiement traditionnel** (« à l'acte ») : vous payez vous-même votre consultation médicale ;
- soit un système de **paiement forfaitaire** : vous ne payez pas les consultations médicales. Un contrat est établi entre le patient, la Maison Médicale et votre mutualité (votre caisse d'assurance soins de santé). Par ce contrat, vous vous engagez à fréquenter une seule et même Maison Médicale pour TOUTE consultation de médecine générale. Chaque mois, votre mutualité verse, à votre Maison Médicale, un montant forfaitaire fixe (indépendamment du nombre de consultations dont vous avez bénéficié).

Comment trouver une Maison Médicale près de chez vous ?

- Consultez le site de la [Fédération des Maisons Médicales et des Collectifs de Santé francophones](#). Soyez patient : il existe pour beaucoup d'entre elles de longues files d'attente avant d'être admis. Elles remportent en effet un vif succès. Pour toutes questions relatives aux Maisons Médicales, n'hésitez pas à consulter la Foire Aux Questions (FAQ) du site mentionné ci-dessus.
- À Arlon, la [Maison Médicale « Portes sud ASBL »](#) est accessible en semaine et le samedi matin – Tél. 063/23.59.63 – rue Léon Castilhon 26.

Des numéros d'appel d'urgence

- Ambulance et aide médicale : 112
Attention ! Le prix du transfert en ambulance est élevé. Un remboursement partiel du coût de ce transfert sera accordé :
 - en cas de transport qualifié d'« urgent » par votre caisse d'assurance (caisse mutuelle), donc idéalement pour un appel 112
 - en cas de transport « non urgent », aux seuls patients détenteurs de l'assurance complémentaire

- [Centre antipoison](#) : 070/245.245
- [Pharmacies de garde](#) : 0903/99.000
- Police : 101 (ou le 112 mais vous risquez de perdre un temps précieux). La police fédérale est là pour assurer **votre sécurité** ; n'hésitez pas à faire appel à elle en cas de besoin (agression, menaces, vol, cambriolage, etc.).

Consultez notre page qui reprend les [numéros d'appel utiles](#), pour une liste plus complète.

NB. : pour les thérapies alternatives (homéopathie, acupuncture, ostéopathie, chiropraxie...) et prestations de santé spécifiques (soins dentaires, soins infirmiers à domicile, pédicurie, psychothérapies...), vérifiez auprès de votre mutualité les tarifs préférentiels et les avantages éventuels proposés par l'assurance complémentaire.



Des questions administratives et le droit des étrangers en Belgique

Durant votre séjour en Belgique, des questions administratives peuvent se présenter, liées à votre qualité de personne étrangère, par exemple :

- votre parcours d'accueil en tant que primo-arrivant
- votre visa « Schengen », qui ne vous permet pas d'étudier en Belgique (ex. : visa initialement délivré pour un séjour touristique dans l'espace Schengen ou pour un type de séjour spécifique dans un autre pays européen)
- des documents en provenance de l'étranger, à faire traduire en français, par un traducteur (assermenté ou non)
- des erreurs orthographiques dans votre nom, commises lors de sa retranscription sur des documents officiels
- un projet de regroupement familial
- une réflexion autour de la nationalité
- un renouvellement de séjour qui tarde à être confirmé par l'Office des étrangers
- ...

Ou encore des événements qui vous affectent moralement et entraînent des conséquences diverses :

- une situation de crise survenue dans votre pays (catastrophe naturelle, conflit,...) ;
- un événement familial douloureux ;
- ...

Des services spécialisés sont à votre disposition, sur rendez-vous, pour vous informer, vous orienter, vous guider dans vos démarches, vous représenter, vous écouter et vous soutenir au besoin. En voici quelques-uns :

- **à l'ULiège**
 - le [Service Diversité Culturelle](#), votre partenaire durant tout votre cursus : accueil, aide à l'intégration, vie quotidienne
 - le [Service Qualité de Vie des Étudiants](#) : écoute et soutien, en toute confidentialité
 - le [Service Social des Étudiants](#) : informations sociales, soutien, aides financières
 - le [Service des Affaires Juridiques](#) : législations et conseils juridiques
 - ...
- **à l'extérieur**
 - [votre Ambassade \(ou votre Consulat\)](#) ;
 - l'[ADDE](#) (Association pour le Droit des Étrangers) à Bruxelles : service juridique spécialisé dans le droit des étrangers (permanence téléphonique) ;
 - le [CRIPEL](#) (Centre Régional d'Intégration de la Personne Étrangère ou d'origine étrangère à Liège) : informations juridiques et traductions ;
 - [Cap Migrants](#) à Liège : questions liées au séjour, à l'asile, au rapatriement, au regroupement familial,...
 - ...

Et pour plus d'informations, **consultez le site web public belge, relatif à la sécurité sociale** au bénéfice de toute personne venant de l'étranger pour résider en Belgique : <https://www.coming2belgium.be/>

Le logement

Vivre « chez l'habitant » ou en résidence universitaire? en ville ou près du campus universitaire? dans une chambre meublée, en colocation ou dans un studio? Quel est le coût moyen mensuel d'une location ?...

Visitez nos [pages web Logements](#) afin de découvrir comment s'organise l'hébergement des étudiants à [Liège](#), à [Gembloux](#) et à [Arlon](#). L'offre de logements est évidemment la plus variée entre juin et septembre.

Vous n'êtes pas encore arrivé(e) en Belgique ? ATTENTION !

- ne signez aucun contrat de location à distance. Visitez vous-même le logement à l'arrivée!
- renoncez d'office à toute offre de logement qui vous réclamerait le versement d'un montant d'argent (1^{er} loyer ou de garantie locative) via Western Union ou tout autre intermédiaire financier (de nombreux escrocs sévissent sur le net).

L'hébergement de « transit » à l'arrivée en Belgique

Dans l'attente de trouver le logement qui répondra le mieux possible à vos souhaits, voici quelques pistes d'hébergement de courte durée;

- des [Auberges de Jeunesse](#)
- de [nombreux hôtels](#) toutes catégories
- des pensions de familles ;
- des [chambres d'hôtes](#) ;
- des chambres en location pour des courts séjours
- [des logements Airbnb](#)

Prévoyez donc un **budget** « logement » pour les premiers jours de l'arrivée et, idéalement, réservez cet hébergement de « transit » **AVANT** de quitter votre pays.

Avoir un « chez soi » pour une longue durée. Comment trouver un logement?

Votre recherche d'un logement peut être stressante: les candidats locataires sont nombreux, la rentrée académique approche ou les cours ont déjà recommencé.

Pourtant, choisir un logement adapté à vos besoins et à vos attentes est une étape capitale. Ne vous laissez pas déstabiliser par la pression éventuelle exercée par certains propriétaires impatients de louer leur bien.

Pour 1001 raisons (notamment climatiques), on ne vit pas de la même façon en Inde, en Allemagne, au Niger, en Suède, au Brésil... ou en Belgique : les règles de location mais aussi les habitudes de vie peuvent être très différentes d'un pays à l'autre !

Prenez donc le temps de **visiter vous-même le logement** AVANT de signer le contrat de location, plutôt que de confier cette mission à une autre personne : la luminosité, l'isolation (température et bruits extérieurs), les installations de gaz et d'électricité, l'aération (risques d'humidité), les alarmes

incendie (obligatoires) et les sorties de secours (en cas d'urgence) mais aussi l'environnement direct, la localisation du quartier et la proximité des arrêts de bus... sont des points importants à vérifier afin de vous assurer sécurité et bien-être dans votre logement.

Quelques pistes utiles pour rechercher un logement

- le [Service Logement](#) de l'ULiège ;
- le [Centre J](#) (à Liège);
- les « valves » (panneaux d'affichage pour informations et annonces diverses) dans les facultés ;
- les affichettes apposées aux fenêtres des maisons dans la ville : « Chambre », « Kot » (chambre d'étudiant, meublée ou non) ou « Studio » à louer ;
- des [sites internet](#) (soyez prudents ... certains sites facturent leurs services);
- les [compatriotes](#) ;
- le [logement intergénérationnel](#) (domiciliation impossible): « 1 toit 2 âges ».

Domiciliation

AVANT de signer le contrat de location (bail), vérifiez si le propriétaire accepte ou non que vous soyez « domicilié(e) » dans le logement (c'est-à-dire que vous soyez administrativement et officiellement inscrit(e) dans ce logement). Cette « domiciliation » est obligatoire pour les étudiants en attente de l'obtention du [permis de séjour](#) de certains étudiants étrangers.

Contrat de location/de bail (obligatoire)

- **Délai de réflexion** : le contrat de location est un engagement ; **AVANT** de le signer, lisez-le attentivement puis soumettez-le, pour avis, au [Centre J](#) qui vérifiera s'il est juridiquement correct.
- **Enregistrement du contrat de bail** : cette formalité administrative doit se faire dans les 2 mois de la signature, auprès du bureau de l'enregistrement du Ministère des Finances ; elle relève, en principe, de la responsabilité du propriétaire. Le contrat ainsi « enregistré » aura plus de poids sur le plan judiciaire, en cas de litige éventuel entre le propriétaire et vous-même.
- **Caution** (garantie locative) : elle est non obligatoire (sauf si elle est prévue dans le contrat, ce qui est le plus habituel). Son montant équivaut à 2 ou à 3 mois de loyer, qu'il est vivement recommandé de verser sur un compte bancaire bloqué au nom de l'étudiant. Voyez la [réglementation](#) en cette matière.

Rem. pour les étudiants HORS UE : l'ouverture d'un compte bancaire est soumise à l'inscription administrative officielle au Registre des Étrangers. Le délai d'attente, avant l'ouverture effective du compte, peut prendre plusieurs semaines. Expliquez la situation au propriétaire et demandez-lui soit de patienter pour le versement de la caution, soit de s'engager par écrit à verser la somme cash que vous lui confiez à titre de caution sur le futur compte bancaire à bloquer à votre nom. Réclamez-lui le reçu de toute somme que vous lui versez.

- **État des lieux** : document écrit, établi au plus tard 15 jours après la prise de cours du contrat et décrivant l'état des pièces louées (principalement les imperfections et problèmes identifiés). Les frais éventuels de cette démarche, réalisée par un expert, sont à partager entre le propriétaire et le locataire. Si l'état des lieux n'est pas réalisé à l'entrée, il ne peut pas être

fait lors du départ du locataire, sauf si le propriétaire peut apporter la preuve d'un problème causé par le locataire.

- **Monoxyde de carbone** : le tueur à gaz silencieux ! Lisez attentivement notre [page](#) qui vous expliquera ce risque présent dans de nombreux logements en Belgique.
- **Charges locatives** (l'eau, le gaz, l'électricité et le mazout) et **charges communes** (l'éclairage, le nettoyage des espaces communs, le parlophone, l'ascenseur,...) sont-elles comprises ou non dans le montant à payer au propriétaire ?
 - **soit les charges sont « comprises » dans le montant du loyer** ; il est alors préférable, de demander au propriétaire de distinguer, sur le contrat, le montant du loyer et le montant des charges. D'autre part, assurez-vous que le chauffage peut aussi être opérationnel le WE et durant les congés scolaires d'automne, d'hiver et de printemps. Assurez-vous aussi que des frais supplémentaires pourraient ou non vous être réclamés lors du calcul de régularisation annuelle des factures d'énergie sur base de vos consommations réelles.
 - **soit la gestion des charges vous appartient** ; choisissez alors un fournisseur d'énergie compétitif sur le plan de la [facturation](#) et, si possible à l'entrée, faites avec le locataire qui vous a précédé, un relevé précis des index de consommation, et faites de même à la sortie, avec le locataire qui vous suivra. Vous pouvez à tout moment demander au fournisseur d'énergie un relevé précis de vos consommations afin que soit réévaluée votre facture intermédiaire (acomptes versés dans l'attente de la facture définitive).

Dans tous les cas, apprenez à consommer de façon modérée dans l'intérêt de la planète et de votre porte-monnaie : évitez le branchement d'une chaufferette électrique... et enfilez un pull-over !

- **Internet** : existe-t-il une connexion dans le logement ? Y aurait-il des frais de raccordement et/ou d'abonnement à votre charge ? Il est important de s'assurer de tous ces points auprès du propriétaire, cela vous évitera de mauvaises surprises ultérieurement. ...
- **Fin de contrat : des conditions de départ anticipé** sont-elles prévues ou non dans le contrat ? Rompre le contrat de bail, avant l'échéance, peut être lourd de conséquences (par ex. frais de rupture, obligation de trouver un locataire pour vous remplacer, obligation de paiement du loyer jusqu'à l'échéance du contrat). Abordez donc ces points avec le propriétaire **AVANT** de signer le contrat et demandez que cela soit clairement stipulé dans le contrat.
- **Sous-location** : en accord **écrit** avec le propriétaire, vous pouvez sous-louer votre logement, mais n'oubliez pas que vous restez entièrement responsable et devez assumer vos devoirs et obligations de locataire principal vis-à-vis du propriétaire jusqu'au terme du contrat.

Assurance contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux,...)

Cette assurance contre les risques locatifs peut être conclue auprès de toute compagnie d'assurance en Belgique.

Attention ! Le montant à payer ainsi que la couverture proposée peuvent fortement varier d'une compagnie à l'autre, alors n'hésitez pas à comparer diverses offres avant de faire votre choix.

Rem. : vérifiez si une telle assurance, éventuellement contractée par vos parents pour leur propre logement dans un pays de l'UE, peut être étendue à votre chambre d'étudiant en Belgique.

Taxes communales

Les taxes communales diffèrent d'une ville à l'autre ; renseignez-vous auprès de l'administration communale du lieu de votre résidence, pour connaître la liste des taxes qui vous concernent.

À Liège, il existe des taxes qui, à certaines conditions, sont portées à la charge du « locataire » :

1. La « taxe urbaine » (l'avis de paiement est généralement envoyé au printemps ou en été) :

- **Qui doit payer ?** L'étudiant(e) domicilié(e) à Liège et donc inscrit(e) au Registre des Étrangers au 1^{er} janvier de l'année de son inscription (titulaire d'une « Annexe 8 », d'une carte E, d'un CIRE ou d'une carte A)
- **Quel montant ?** 100€ pour une personne isolée, ramenés à 30€ à certaines conditions (par exemple vos revenus personnels, ou ceux de votre ménage, ont précédemment été modestes ou inexistant). Pour les ménages de plus d'une personne, les montants s'élèvent respectivement à 165€ (montant ordinaire) et 45€ (montant réduit). (*Tarifs en vigueur en 2020*)
- **Comment, quand et où introduire la demande de réduction ?**
 - Lisez attentivement l'annexe de l'avertissement-extrait de rôle, relative à la taxe urbaine, qui vous a été envoyée par courrier postal ;
 - Joignez à votre demande de réduction :
 - **les documents cités sur l'annexe**, accompagnant l'avertissement-extrait de rôle de la taxe urbaine ;
 - **les preuves de votre statut pour TOUTE l'année civile précédente**, à savoir :
 - si vous étiez étudiant(e) en Belgique ou à l'étranger, joignez une attestation d'inscription (l'attestation est délivrée par le bureau d'accueil des inscriptions ou est téléchargeable sur MyULiège) ;
 - si vous étiez travailleur/euse en Belgique ou à l'étranger, joignez l'avertissement-extrait de rôle des revenus ou le certificat d'imposition ou encore une attestation de revenus (établie par le Consulat du pays où vous avez travaillé) de l'année concernée.
Rem. : si vous n'étiez pas déjà étudiant(e) à l'ULiège durant l'année concernée, nous vous conseillons d'expliquer par écrit (déclaration sur l'honneur), le plus clairement possible, la situation qui était la vôtre, en Belgique ou à l'étranger, cette année-là. Dated et signez cette déclaration.
 - la demande de réduction écrite doit être **déposée ou envoyée**, à l'adresse suivante, dans un délai expirant **dans les 40 jours** de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle de la taxe urbaine :
Ville de Liège – FISCALITÉ COMMUNALE – Cellule urbaine
Féronstrée 86, 4000 Liège (BELGIQUE)
Pour tout renseignement : +32 (0)4/221.89.00

2. La taxe seconde résidence. Cette taxe « seconde résidence » est d'application si vous n'êtes pas domicilié(e) à Liège **ET** si vous occupez un logement d'une superficie égale ou supérieure à 28m² ; le montant de la taxe annuelle est fixé selon la superficie du logement (entre 300€ et 700€).

Pour tout renseignement complémentaire :

Service de la fiscalité communale – Îlot St-Georges
Féronstrée 86-88 (3^e étage), 4000 Liège (BELGIQUE)

E-mail : taxes@liege.be
Tél. : +32 (0)4 221 88 88

Vous souhaitez en savoir plus sur ces taxes ? Rendez-vous sur la [page officielle des taxes de la Ville de Liège](#).

ATTENTION !

Certaines taxes sont imputables au propriétaire. Ce n'est donc pas à vous de les payer :

- [taxe sur logements de superficie réduite et « meublés »](#)
- [taxe urbaine seconde résidence et kots](#)

L'équipement du kot

Un « kot » (chambre meublée) est généralement équipé de tout le mobilier élémentaire requis par un étudiant (table de travail, chaise, lit, armoire), d'un matelas, parfois de couverture(s) ou d'un édredon. Dans tous les cas pensez à utiliser, dès la première nuit, le linge de lit qui est d'usage en Belgique pour des raisons d'hygiène (et que vous devrez acheter si vous ne l'avez pas emporté): une « taie » pour recouvrir l'oreiller, un drap pour protéger le matelas, une housse pour couvrir l'édredon (ou un drap pour vous isoler de la couverture).

« Bien vivre ensemble » dans son immeuble... Parce qu'il est plus agréable d'apprendre à bien vivre avec ses voisins si on partage une même maison et des espaces communs.

Où obtenir des conseils juridiques sur les questions « logement » ?

- à **Liège**, au [Centre J](#) ou au service [Infos-conseils logement de la Région Wallonne](#), situé Espace Wallonie, place St-Michel 86, 4000 LIÈGE. Pour tout rendez-vous : 04/250.93.30 ;
- à **Gembloux**, renseignez-vous auprès du [Service d'Aide à la Vie Étudiante](#) ;
- à **Arlon**, contactez notre Service Diversité Culturelle (e-mail : diversiteculturelle@uliege.be. Tél. : [+32 \(0\)4/366.53.61](tel:+322923665361)).

Le « Bien vivre ensemble » dans mon immeuble, c'est aussi mon affaire !

Faire de son « kot » un lieu agréable à vivre et propice à l'étude, en harmonie avec les autres locataires, l'environnement et soi-même, passe par le respect mutuel, la solidarité entre voisins et des règles simples de cohabitation !

*Une devise à partager en toutes circonstances :
« Vis... et laisse vivre ! »*

Cohabiter ou vivre en parallèle ?

On peut évidemment choisir de vivre sans contacts avec ses voisins, mais de **petits gestes simples** peuvent améliorer la vie quotidienne de ceux qui partagent un même immeuble : sourire et saluer lorsqu'on se croise dans l'escalier, se présenter lorsqu'on est nouveau locataire, saisir les occasions de s'intéresser aux voisins discrètement et sans s'imposer...

L'échange de petits services, quant à lui, peut conduire à une solidarité de proximité, voire à des liens d'amitié.

Bon à savoir : la Fête annuelle des Voisins a lieu au printemps, à date précise (généralement le dernier vendredi du mois de mai) ; il s'agit là d'une occasion de se rencontrer entre voisins d'un même immeuble ou d'un même quartier, inviter ou répondre à une invitation en toute simplicité autour d'un casse-croûte improvisé où chacun apporte ce qui lui plaît... Mélange de saveurs et de bonne humeur !

De bonnes relations de voisinage tiennent parfois à si peu

Notre sol est le plafond du voisin !

Le bruit est généralement la première cause de conflit entre voisins, surtout si ces voisins n'ont pas le même rythme de vie et de sommeil.

Les règlements communaux régissent strictement le niveau de bruit acceptable, de jour comme de nuit. Des amendes sanctionnent le tapage nocturne (22h00-6h00), l'excès de bruit causé par les véhicules motorisés (pots d'échappement...) et même, certains jours, par les outils de bricolage ou de jardinage.

En savoir plus sur les règlements communaux? Découvrez ceux de [Liège](#), [Gembloux](#) et [Arlon](#).

Les espaces communs

Hall d'entrée, cage d'escaliers, ascenseur, sous-sol... font partie du « chez soi ». Ces espaces partagés « par obligation » peuvent aussi devenir des lieux de rencontre et d'échange parfois inattendus et conviviaux, s'ils demeurent propres et ne sont pas encombrés par le dépôt d'objets personnels ou de courriers et publicités « oubliés ».

Transporter les objets volumineux sans endommager les murs et escaliers, signaler au propriétaire tout problème de fonctionnement (ex. éclairage), panne (ex. ascenseur) ou dégradation, ou encore nettoyer les souillures occasionnées involontairement (bouteille renversée,...), voilà de petits gestes qui marquent aussi un respect pour le travail effectué par la personne qui entretient l'immeuble.

Bon à savoir ! **Maintenir propre le trottoir** (le traiter en cas de verglas (y jeter du sel), le dégager de sa neige sans entraver le passage des piétons ni encombrer le trottoir du voisin) est une obligation à charge du locataire du rez-de-chaussée de l'immeuble. Toute chute d'un passant sur le trottoir sera attribuée à un manquement de la part de l'occupant du rez-de-chaussée en cas de non dégagement et pourra entraîner une amende judiciaire en plus de la prise en charge des frais médicaux occasionnés.

La cuisine : un lieu où on se retrouve pour préparer et partager les repas, faire la vaisselle... bref des activités qui favorisent les échanges, la communication et donc une cohabitation plus harmonieuse. L'entretien régulier garantit hygiène et bien-être.

La préparation des repas peut pourtant occasionner de l'inconfort aux voisins: bruits de casseroles tardifs voire nocturnes, odeurs de cuisson tenaces et inhabituelles, conversations « animées » autour du repas... de quoi gêner le sommeil des dormeurs et causer leur mauvaise humeur ! Pensons-y !

Petits « trucs » pour favoriser une belle entente entre colocataires : établir la liste des tâches ménagères et leur répartition, constituer une « cagnotte » (bourse commune) pour financer le matériel de nettoyage et, plus que tout, envisager positivement les petites activités de « maintenance » !

La sécurité dans l'immeuble : « Un pour Tous, Tous pour Un » !

Si chacun pouvait veiller à verrouiller la porte d'entrée de l'immeuble, à ne pas permettre l'accès de l'immeuble à des personnes inconnues et à signaler toute situation anormale aux voisins ou au propriétaire, tous les locataires se sentiraient sans doute plus en sécurité.

[La prévention incendie et sécurisation](#) est, elle aussi d'une importance capitale, pour vous et pour vos voisins.

Un animal de compagnie ? Pourquoi pas, mais...

Le contrat de location autorise-t-il les animaux de compagnie? Si oui, c'est évidemment à la condition qu'ils ne dérangeront pas les autres locataires (bruits, odeurs, dégradations et salissures dans les espaces communs) et supporteront en silence les absences de leur maître...

Bon à savoir! Si vous avez un petit compagnon **animalier** sachez qu'il existe aussi **des réglementations communales** qu'il vaut mieux connaître. Renseignez-vous auprès de l'administration communale de votre lieu de résidence.

Préserver son environnement de vie

Le tri des déchets (ménagers et autres)

Le [tri des déchets](#) est **OBLIGATOIRE en Belgique**, mais il **peut être organisé différemment d'une ville à l'autre**.

Tout citoyen est censé connaître les consignes de sélection spécifiques à la ville où il habite (déchets recyclables et non recyclables, biodégradables et non biodégradables) et doit les respecter sous peine d'amendes.

Trier peut apparaître comme une contrainte mais les enjeux sont importants: en limitant notre consommation de produits jetables, les emballages et sachets en plastique et en privilégiant la consommation de produits recyclables, c'est notre environnement actuel et celui de demain que nous protégeons !

Chauffage, eau, électricité... un poids lourd pour notre budget et pour l'environnement !

En Belgique, des **distributeurs agréés** alimentent les logements en eau, électricité et gaz naturel 24h/24. Toutefois, le coût de cette énergie pèse de plus en plus lourd sur le budget du consommateur et encourage ce dernier à opter pour des réflexes de consommation responsable et modérée.

Sauf avis contraire du propriétaire, **l'eau dans la cuisine** est propre à la consommation. Les **fiches et prises de courant**, le voltage (220 volts) et la fréquence du courant électrique doivent répondre à des normes européennes ; attention donc si vous utilisez un appareil provenant d'un autre continent.

Les charges d'énergie sont comprises dans le montant de votre location ? Très bien, mais vu les augmentations de tarifs annoncées, il est fort possible que ces charges vous coûtent plus cher à l'avenir (majoration de loyer) et qu'un complément de paiement des frais d'énergie soit réclamé en fin d'année par le propriétaire. Soyez donc prévoyant en établissant votre budget annuel.

Vos voisins consomment trop ; à quoi servent, alors, vos efforts de consommation responsable ? Respecter l'environnement concerne chacun, alors « c'est ce que je fais qui importe et non ce que ne fait pas le voisin ». Toutefois, réfléchir avec les voisins d'un même immeuble au comment comprimer collectivement les frais d'énergie, c'est encore une bonne occasion-de se rencontrer.

Bon à savoir ! Quelques « trucs » pour...

- *modérer la consommation d'eau* : 1 douche = 60L d'eau et un bain = 150L, fermer le robinet en dehors de l'usage (par exemple inutile de laisser couler l'eau durant le brossage des dents)

ou le lavage des mains), vérifier régulièrement l'absence de fuite (le relevé de compteur avant le coucher et le relevé au lever devraient, en l'absence d'une consommation d'eau, afficher les mêmes chiffres) ;

- *modérer la consommation d'électricité* : ne pas laisser en veille les appareils audio-visuels, choisir des appareils électroménagers de faible consommation (classe A ou B), dégivrer régulièrement le réfrigérateur, veiller à éteindre la lumière dans les espaces communs de l'immeuble ;
- *maîtriser la consommation de chauffage* : obstruer les entrées d'air inutiles autour des fenêtres ou des portes, diminuer l'intensité du chauffage lorsque vous êtes absent(e) (garder une température minimale afin d'éviter le gel et le refroidissement des murs car la consommation pour réchauffer ceux-ci serait plus importante), ne pas surchauffer le logement (moyenne de 19°C (16°C la nuit). Une température trop élevée nuit aussi à la santé (dessèchement de la peau et des muqueuses, maux de tête, choc thermique lorsqu'on sort et donc plus grand risque de maladie), aérer régulièrement le logement (15 minutes par jour ou 5 minutes, 2 à 3 fois par jour) afin de renouveler l'air, le faire circuler, faire chuter le taux de CO2 et réduire le taux d'humidité qu'il contient (il est plus difficile de chauffer correctement une pièce humide).

Avec le propriétaire, établir une relation de confiance

Les points suivants sont à prendre en considération avant de s'engager dans la location d'un kot : la visite du kot (sécurité et bien-être à vérifier), la domiciliation (si nécessaire pour vous), les différents points du contrat de location (caution, état des lieux, charges locatives, internet, sous-location, fin de contrat anticipée et enregistrement du contrat), l'assurance contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux), les taxes (taxe urbaine, taxe « seconde résidence », taxe provinciale).

Louer un logement est une aventure pour tout un chacun, mais lorsqu'on arrive de l'étranger, c'est encore plus délicat car les règles et habitudes de location en Belgique peuvent être bien différentes de celles qui vous sont familières. **Avant de signer un contrat de location, lisez bien ce dernier**, informez-vous sur les règlements de location, ainsi que sur les attentes, droits et devoirs de chaque partie (le propriétaire et le locataire). Donc **PRUDENCE !** Allez vite lire les informations utiles sur notre [page](#).

Le dialogue avec le propriétaire favorise aussi un climat relationnel positif et peut éviter bien des malentendus...

Où obtenir des conseils juridiques sur les questions « logement » ?

- **à Liège** : au [Centre J](#) ou au service [Infos-conseils logement de la Région Wallonne](#), situé Espace Wallonie, place St Michel, 86 – 4000 LIÈGE. Pour tout rendez-vous : 04/250.93.30 (modifier par le lien web suivant : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/index.php/site/infos)
- **à Gembloux**, renseignez-vous auprès du [Service d'Aide à la Vie Étudiante](#)
- **à Arlon**, appelez le Service « Diversité Culturelle »

Le tri et l'évacuation des déchets (ménagers et autres)

Pour rappel, le tri des déchets est OBLIGATOIRE en Belgique, mais il peut être organisé différemment d'une ville à l'autre. Tout citoyen est censé connaître les consignes de sélection spécifiques à la ville où il habite (déchets recyclables et non recyclables, biodégradables et non biodégradables) et doit les respecter sous peine d'amendes.

Comment trier les déchets et où les évacuer ?

Pour un **tri responsable et réglementaire** dans les villes de nos sites universitaires, lisez attentivement ce qui est expliqué sur le site web qui vous concerne :

- [Liège](#)
- [Gembloux](#)
- [Arlon](#)

Une **collecte à domicile** pour les déchets cités ci-dessous, est organisée selon un calendrier précis qui diffère d'un quartier à l'autre de votre Ville et selon les modalités fixées : soit un conteneur vert mis à disposition par le propriétaire, soit un sac poubelle réglementaire selon la ville de résidence (des sacs seront fournis par le propriétaire ou vous seront envoyés par courrier communal si vous êtes redevable de la [taxe urbaine](#)). Des sacs supplémentaires peuvent être achetés dans les magasins d'alimentation. Ils sont collectés en même temps que les PMC (sacs bleus).

Liste des déchets **collectés à domicile** :

- **déchets organiques** (résidus alimentaires ou de jardinage, mouchoirs et essuie-tout, langes) dans le conteneur vert fourni par le propriétaire ou dans les sacs poubelles réglementaires ;
- **PMC** (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) dans des sacs bleus ;
- **papiers-cartons, sacs en papier, boîtes en carton, magazines et journaux, dépliants publicitaires**, déposés dans une boîte en carton ou ficelés ;
- **déchets ménagers résiduels**.

Les bouteilles et bocal en verre, sans leur bouchon ou couvercle, doivent être **déposés dans les bulles à verre publiques** présentes dans tous les quartiers.

Et que faire des encombrants ?

Découvrez les infos online pour le tri réglementaire de ces déchets trop volumineux pour entrer dans un sac poubelle (par ex. matelas, sommiers, balatum, tapis plain, papiers peints, miroirs,...) à :

- [Liège](#)
- [Gembloux](#)
- [Arlon](#)

Dispositions particulières pour le dépôt des produits suivants :

Type de déchet

Médicaments périmés
Piles usagées
Produits chimiques (seringues, tubes néons, peintures,...)
Déchets de construction
Vieux appareils électriques/électroniques et
Textiles réutilisables (habits, chaussures,...)



Lieu de dépôt

Pharmacie
Boîtes BEBAT (supermarché)
Parc à conteneur

Parc à conteneur
Parc à conteneur ou magasins de
magasins de « seconde main » ou bulles
« collectors »



Impôts : déclarer obligatoirement ses « revenus » ou ses « non revenus »

Préambule

Si, à la date du 1^{er} janvier de l'année civile en cours, vous étiez déjà « domicilié(e) » en Belgique, lisez attentivement les chapitres qui suivent.

Par contre, vous habitez en Belgique mais vous n'y êtes pas « domicilié(e) » (en d'autres termes vous n'avez pas demandé une inscription au Registre des Étrangers en Belgique) ? ou vous avez été domicilié(e) en Belgique APRÈS la date du 1^{er} janvier de l'année civile en cours ? Si l'une de ces deux situations est la vôtre, sachez que vous NE DEVEZ PAS COMPLÉTER de déclaration à l'impôt des personnes physiques ; ce qui suit NE VOUS CONCERNE DONC PAS.

Démarches

Au printemps de l'année en cours, vous devriez recevoir par la poste :

- soit une **proposition de déclaration simplifiée** à laquelle vous donnerez suite ou non, selon les instructions que vous trouverez sur [la page web concernée](#) ;
- soit une enveloppe de couleur brune contenant un formulaire à compléter, destiné à la **déclaration à l'impôt** pour l'année civile qui précède (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Vous trouverez ci-dessous des informations utiles pour vous aider à comprendre puis à compléter ce formulaire.

Attention !

- A. Vous disposez de 2 adresses en Belgique ? Seule est prise en compte l'adresse officielle de [domiciliation](#)
- B. Vous n'avez pas reçu ou pas accès au courrier attendu ? Pas de panique, les raisons peuvent être diverses :
 1. vous n'êtes pas [domicilié\(e\)](#) en Belgique au 1^{er} janvier de l'année civile en cours ? Comme déjà signalé en préambule, vous n'êtes pas soumis(e) à l'obligation de déclaration à l'impôt et vous n'avez rien à compléter ni à renvoyer ;
 2. l'année précédente, vous avez complété votre déclaration « online » via Tax-on-web ? Alors vous ne recevrez plus de déclaration « papier » et vous devrez effectuer votre déclaration également via [Tax-on-web](#) ;
 3. vous avez reçu « une proposition de déclaration simplifiée » (voir ci-dessus) ? Celle-ci remplace le formulaire classique à compléter.

D'autres situations peuvent cependant être plus délicates :

4. vous avez récemment déménagé et le courrier ne semble pas avoir été déposé à votre ancienne adresse ?

5. vous séjournerez provisoirement à l'étranger (par ex. Erasmus IN) et n'aurez pas accès à cette déclaration avant la date limite de renvoi du formulaire à l'administration des Finances (en juin) ?
6. autre raison...

Si vous êtes dans l'une des situations reprises ci-dessus, signalez cette situation, **de toute urgence**, au bureau de taxation dont vous dépendez (un e-mail est sans doute le moyen le plus pratique : gain de temps et trace de votre intervention). Le formulaire de déclaration à l'impôt étant personnalisé, il est exclusivement délivré par l'administration des Finances compétente.

Coordonnées de l'administration des Finances :

- si vous êtes domicilié(e) à **Liège**
 - Permanences : durant tout le mois de juin, du lundi au vendredi, de 9h à 15h (à noter que des centaines de personnes s'y pressent quotidiennement en cette période. Si vous devez vous y rendre, choisissez la tranche horaire la moins sollicitée : le temps de midi).
 - Adresse :
Tour Paradis, Bureau central de taxation Liège IPP,
Rue de Fragnée 2 (boîte 81),
4000 LIÈGE (Quartier des Guillemins)
 - Centre compétent pour le traitement de votre dossier :
 - si votre nom de famille commence par la lettre A jusque JEP :
Centre « particuliers » de Liège – Gestion Team 1
Mail : p.liege.team1@minfin.fed.be
Tél. : 0257/86.850
 - si votre nom de famille commence par JEQ jusque Z :
Centre « particuliers » de Liège – Gestion Team 2
Mail : p.liege.team2@minfin.fed.be
Tél. : 0257/86.860
- si vous êtes étudiant(e) à **Gembloux Agro-Bio Tech** et éprouvez des difficultés à compléter votre déclaration, n'hésitez pas à solliciter un rendez-vous avec madame Françoise DECAMP, assistante sociale au [Service d'Aide à la Vie Étudiante](#) ;
- si vous êtes domicilié(e) à **Arlon**, voici l'adresse mail du service compétent : contr.cd.arlon1@minfin.fed.be ;

Pour tout autre lieu de domiciliation, cliquez [ici](#) ou adressez-vous à votre administration communale afin de connaître les coordonnées du bureau de taxation dont vous dépendez.

Attention ! Si vous ne complétez pas cette déclaration, vous risquez de devoir payer une amende ! La déclaration est une OBLIGATION LÉGALE même si :

- vous êtes étudiant(e) en provenance d'un pays étranger (UE ou hors UE) ;
- votre domiciliation a été effectuée à la fin de l'année civile précédant l'année en cours
- l'année civile précédant l'année en cours, vous n'avez perçu aucun revenu (professionnel ou autre) ;
- l'année civile précédant l'année en cours, vous avez perçu des revenus modestes qui ne donneront pas lieu à une imposition ;
- vous quittez la Belgique après le 1^{er} janvier de l'année civile en cours.

Déclarer vos revenus ou comment compléter votre déclaration ?

Lisez la [page spéciale du SPF Finances](#) et notamment les points suivants :

- les revenus imposables : salaires (par exemple job étudiant), rentes alimentaires,... ;
- la déclaration via le formulaire ? ou online (Tax-on-web) ? [Qui peut vous aider à la compléter ?](#) les délais ? le calcul ? ;
- l'avertissement-extrait de rôle ;
- le paiement ou remboursement d'un montant d'impôt ;
- la réclamation ;
- ...

Des questions ? Renseignez-vous sur le site du [SPF Finances](#).

Mais sans revenu, comment compléter la déclaration annuelle à l'impôt ?

Préambule

Vous êtes un(e) étudiant(e) étranger(e), régulièrement inscrit(e) à l'ULiège en bachelier ou en master, et vous recevez, pour votre subsistance en Belgique, le soutien financier de votre famille ou d'un garant, ou encore une bourse d'études gouvernementale (belge ou du pays d'origine) ou une bourse d'études non gouvernementale ? Si, en dehors des revenus cités ci-dessus, vous ne percevez pas un autre revenu (par exemple un revenu de job étudiant, une rente alimentaire de vos parents,...), la déclaration est très simple à compléter ([voir point suivant](#)).

Rassurez-vous, **aucun impôt** ne vous sera réclamé ! Vous êtes toutefois dans l'obligation de compléter une déclaration avant la fin du mois de juin de l'année civile en cours :

- soit en vous rendant au Front office (voir ci-dessous l'adresse et les heures de permanence du Bureau de taxation de Liège) ;
- soit en complétant la déclaration et en la renvoyant au Service Public Fédéral-Finances avant la date limite.

La déclaration est simple à compléter ; il vous suffit de suivre les instructions reprises ci-dessous.

Que contient la déclaration ?

Attention ! Prenez bien le temps de [découvrir le contenu](#) de la grosse enveloppe brune qui vous a été adressée. Vous y trouverez notamment :

- un formulaire original, de couleur blanche avec texte imprimé en rouge. Ce formulaire devra être dûment complété et renvoyé (voir ci-dessous) ;
- un formulaire original, de couleur blanche avec texte imprimé en vert. Ce formulaire accompagnera vos annexes et devra être renvoyé (voir ci-dessous) ;

- un formulaire intitulé « Document préparatoire à la déclaration... », à conserver par vous-même. Afin d'éviter toute rature sur les documents à renvoyer et afin de garder une trace de votre envoi, il vous est fortement conseillé de compléter ce formulaire « Document préparatoire à la déclaration... » et de le conserver (voir ci-dessous).
Rem. : les documents présentant des ratures ne sont pas acceptés. En cas de rature, une seule solution : appliquez soigneusement un correcteur blanc (de type blanco, Tipp-ex) et rectifiez votre erreur ;
- une enveloppe brune qui vous permettra d'envoyer les 2 formulaires originaux ainsi que les annexes.

Les instructions

Afin de remplir votre déclaration, il convient de suivre quelques instructions.

- Complétez le formulaire intitulé « **Document préparatoire** » :
 - Repérez, sur le formulaire imprimé en rouge, les rubriques vous identifiant (numéro du répertoire, numéro de registre national) ainsi que les coordonnées du service de taxation compétent pour traiter votre déclaration. Recopiez ces informations sur le « Document préparatoire » à conserver.
Rem. : le numéro national ou NN est indiqué sur votre titre de séjour. Il débute par votre date anniversaire libellée comme suit : AA/MM/JJ.
 - Dans le Cadre I, indiquez, sur ce même « Document préparatoire », votre numéro de téléphone.
 - Dans le Cadre II, au point A (Renseignements d'ordre personnel), apposez une croix dans le petit carré correspondant à votre statut (célibataire, marié(e),...).
 - Dated et signez ce document (au bas de la dernière page).
 - Indiquez le chiffre « 2 » (ou « 3 ») correspondant au nombre d'annexes que vous allez y joindre (voir ce qui suit).
- Constituez vos **annexes** :
 - Rédigez, sur une feuille distincte, un courrier relatif à vos revenus et que vous devrez joindre à votre déclaration. Par ex. :

*« Madame, Monsieur, vous trouverez ci-joint ma déclaration de revenus.
Étudiant(e) étranger(e) en provenance de ... (précisez votre pays d'origine), je poursuis depuis ... (date de votre 1^{re} inscription à l'ULiège) des études à l'ULiège et je perçois une aide de ma famille/une bourse d'études (choisissez ce qui vous concerne) pour ma subsistance.
Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations très distinguées. »*

*+ datez et signez ce courrier
+ écrivez « annexe 1 » dans le coin supérieur droit*
 - Joignez à la déclaration des attestations originales d'inscription à l'ULiège pour l'année académique précédant celle en cours (si vous étiez déjà étudiant(e) ULiège au cours de cette année-là) et pour l'année académique en cours. Vous les intitulerez « annexe 2 » (et « annexe 3 » si vous joignez 2 attestations).
Ces attestations sont disponibles directement sur votre espace MyULiège (dans « Gestion » et « Mes Inscriptions »). Sur simple demande, elles peuvent également vous être envoyées par courrier postal (ce qui peut porter à quelques jours le délai de réception). Soyez prévoyant(e) !

- Recopiez, sur le **formulaire de déclaration** (formulaire imprimé en rouge), les informations que vous avez indiquées sur le document préparatoire (n° de téléphone, statut (voir en haut de page l'exemple de grilles à cocher)). N'oubliez pas de dater, signer et recopier le chiffre relatif au nombre d'annexes. Suivez très rigoureusement les instructions reprises sur le **formulaire imprimé vert** (informations relatives aux annexes).
- Faites **photocopier** tous les documents ci-dessus (les annexes) et conservez chez vous ces photocopies avec le « Document préparatoire ».
- Déposez, dans l'**enveloppe brune** spécialement prévue à cet effet, les 2 formulaires originaux et les annexes (le document blanc imprimé rouge dûment complété contiendra le document blanc imprimé vert suivi des annexes numérotées et identifiées à votre nom. Le tout sera plié en 2).
- Rendez-vous à la poste afin d'y faire peser votre enveloppe et la faire **expédier en « prior »** (ce qui nécessite 2 timbres), AVANT la date limite. Un envoi « recommandé » n'est pas requis.

Attention ! La « fenêtre » de l'enveloppe doit laisser apparaître l'adresse suivante (et non vos coordonnées personnelles !) : SPF Finances – Centre de Scanning - Avenue du Prince de Liège 133, Bâtiment A - 5100 JAMBES

Vos coordonnées d'expéditeur doivent être écrites dans l'espace spécialement réservé à gauche sur l'enveloppe.

Votre situation est particulière ? Vous préférez solliciter l'aide d'une personne compétente pour compléter le formulaire ? Nous vous proposons ci-dessous deux possibilités d'aide **gratuite** :

- [permanence communale](#) d'aide au remplissage de cette déclaration la plus proche de votre domicile ;
- permanence effectuée exceptionnellement dans un [Centre commercial](#).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter gratuitement :

- le [SPF Finances](#) ;
 - le Bureau central de taxation (repris sur la déclaration qui vous a été envoyée) ;
 - si vous dépendez du Bureau de taxation de Liège :
 - adresse : Tour des Finances – Bureau central de taxation Liège IPP
Rue de Fragnée 2 (boîte 77) - 4000 Liège (quartier de la gare des Guillemins)
 - permanence du Front Office (où vous pouvez recevoir de l'aide pour compléter votre déclaration) :
 - du lundi au vendredi, de 9h à 12h ;
 - tout le mois de juin, du lundi au vendredi, de 9h à 15h
- Mail : bct.cd.liege@minfin.fed.be ; tél. : 02/578.68.20 (n° général).

« Jober » sous contrat d'étudiant, à l'ULiège ou ailleurs

Travailler durant vos études, c'est possible !

A l'ULiège, vous pouvez trouver des relais d'information et [des offres occasionnelles de jobs étudiants](#). Par ailleurs, il existe en Belgique des sociétés spécialisées jouant les intermédiaires entre des candidats travailleurs et des entreprises en quête de personnel temporaire pour remplacer leurs travailleurs indisponibles. Ces sociétés sont appelées « agences d'intérim » et sont basées dans toutes les villes du pays. Certaines d'entre elles se sont spécialisées dans l'offre de travail à des étudiants.

Si vous envisagez de [« jober » à l'ULiège](#) ou ailleurs, restez vigilant(e)s : les études doivent rester votre priorité ! Dans les premiers mois de votre arrivée, il est sans doute préférable de prendre le temps de « trouver vos marques » dans votre nouvel environnement et de bien comprendre notre système d'enseignement... avant de rechercher un job.

Par la suite, soyez attentif/attentive à la nature du job mais aussi au rythme et aux horaires de travail proposés : ceux-ci doivent rester compatibles avec votre métier premier d'étudiant(e). Bref, il faut se laisser du temps et des forces à consacrer à l'étude, garder une mémoire performante et l'esprit clair.

En Belgique, travailler sous contrat d'étudiant est soumis à des règles qui diffèrent selon que l'on est étudiant belge ou ressortissant EEE (état membre de l'Espace Economique Européen) d'une part, ou étudiant non belge ou non EEE d'autre part.

Pour découvrir une approche simplifiée de cette réglementation, consultez [ce site web](#) du Ministère compétent.

La prudence est de mise ! Trouver un job étudiant n'est pas toujours aisé car ces jobs sont le plus souvent occasionnels et en nombre insuffisant pour permettre à tous les candidats jobistes de travailler. Pourtant, il est risqué de répondre à **une offre de travail non conforme à la réglementation**, qui pourrait compromettre gravement votre projet de formation mais aussi votre autorisation de séjour en Belgique (le travail « au noir », c'est-à-dire un travail non déclaré par l'employeur, pour tout ou pour partie, peut ouvrir la porte à des abus de la part de l'employeur : salaire insuffisant, absence d'assurance en cas d'accident, conditions de travail dangereuses,...). Un travail non conforme à la légalité peut entraîner de lourdes conséquences pour l'employeur, certes, mais aussi pour vous !

Apprendre les langues

Vous souhaitez profiter de votre séjour en Belgique pour parfaire votre français, apprendre une nouvelle langue ou approfondir celle que vous avez déjà approchée ? Quelle excellente idée ! Si vous souhaitez rejoindre l'une des formations ci-dessous, respectez bien les délais d'inscription !

À l'ULiège

L'ULiège vous propose une offre d'enseignement en langues, très diversifiée:

- L'[Institut Supérieur des Langues Vivantes](#) qui organise :
 - des séminaires de langues et activités préparatoires bachelier ;
 - des cours de langues dans votre cursus ;
 - des cours de langues en soirée ;
 - des formations online ;
- des stages d'été. Des tables de conversation français-allemand, français-néerlandais et français-italien.
- L'[Institut Confucius](#), qui dispense des cours de langue et de culture chinoises.
- Le [Centre d'études japonaises de l'ULiège](#), qui organise des cours de langue et de civilisation japonaises.

Ailleurs

D'autres opportunités d'apprendre des langues existent, parmi lesquelles :

- des cours, des tables de conversation,... à Liège et en Province de Liège ;
- une plate-forme internet d'auto-apprentissage (*e-learning*), appelée « Wallangues », qui propose une méthode gratuite d'apprentissage du français, du néerlandais, de l'allemand ou de l'anglais.

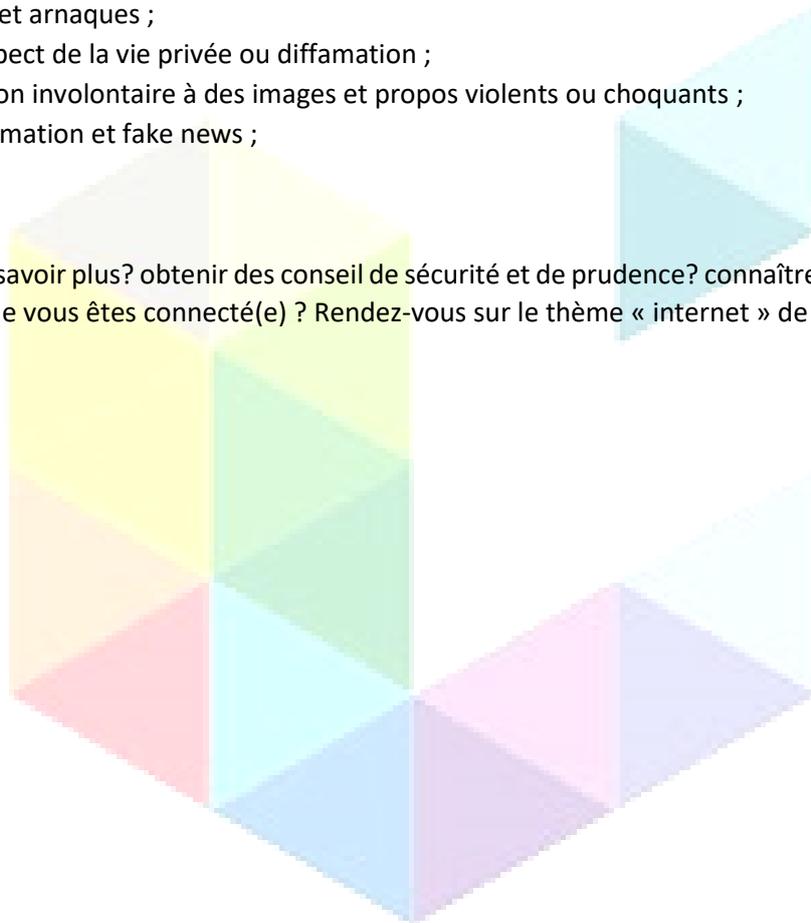
Internet et les réseaux sociaux

Aujourd'hui, internet et les réseaux sociaux sont omniprésents. Ils peuvent être une source inépuisable d'informations et sont l'occasion d'entretenir des contacts avec vos « proches » où que vous viviez. L'ULiège utilise elle-même tout ce que la toile peut offrir, à travers son site internet ou myULiège, la plate-forme incontournable pour tous les étudiants régulièrement inscrits.

Pourtant, ce formidable outil qu'est internet peut aussi représenter un risque pour tous ses utilisateurs, à différents degrés :

- cyberdépendance ;
- cyber-harcèlement ;
- fraudes et arnaques ;
- non-respect de la vie privée ou diffamation ;
- exposition involontaire à des images et propos violents ou choquants ;
- désinformation et fake news ;
- plagiat
- ...

Vous désirez en savoir plus? obtenir des conseil de sécurité et de prudence? connaître les bons réflexes à adopter lorsque vous êtes connecté(e) ? Rendez-vous sur le thème « internet » de nos [pages web](#).



Étudier à l'étranger : pas toujours un long fleuve tranquille ...

Faire ses études à l'étranger est une magnifique expérience que bon nombre d'étudiants saisissent: elle permet de faire de belles découvertes, tant culturelles qu'humaines, de s'ouvrir l'esprit, d'apprendre une nouvelle langue, de voyager... mais aussi d'aller à la rencontre de soi-même, de s'émanciper, de « grandir ». Pourtant, il n'est pas toujours simple d'être éloigné de chez soi, de ses proches et de s'adapter à un nouvel environnement. Coup de blues, stress, sentiment d'isolement... Non, vous n'êtes pas à l'abri d'un « coup de mou » ! Mais sachez que vous n'êtes pas seul(e) : le service Qualité de Vie des Étudiants peut vous aider à surmonter ces embûches et à ne garder que le meilleur de votre séjour sur notre territoire !

L'isolement

Avec l'arrivée en Belgique, un marathon fou d'activités s'impose à vous car vous devez tout régler en un temps record: trouver vos repères dans la ville, rechercher en urgence un logement puis procéder à votre installation, vous inscrire à l'université, découvrir le campus, participer aux activités académiques, enchaîner les démarches administratives privées et scolaires ...

Noier très rapidement des contacts et se socialiser est certes urgent, mais, dans les premiers temps de l'arrivée, il est difficile de trouver du temps et de l'énergie. Pourtant, plus vite vous établirez des contacts et rencontrerez de nouveaux visages à apprivoiser, plus vite vous trouverez les clés de l'adaptation. Le Service Diversité Culturelle participe à ce processus d'adaptation en vous proposant :

- sa disponibilité pour vous accueillir et vous écouter ;
- la mise en place d'un [parrainage](#) par un(e) étudiant(e) de votre Faculté ;
- le relais vers les [cercles d'étudiants et les cercles de compatriotes](#).

Le mal du pays

Se « déraciner » pour aller « s'enraciner » provisoirement ailleurs, « entrer de plain-pied » dans une autre culture, une autre langue peut-être, voilà des perspectives exaltantes qui peuvent très rapidement faire place à des sentiments mitigés, à de la nostalgie, de la mélancolie, voire même, pour certain(e)s, du stress accompagné parfois de perte d'appétit ... bref, le « coup de blues » peut vous surprendre et vous tenailler quelques temps. C'est bien normal, ne vous inquiétez surtout pas ! Ce qui l'est moins, c'est la persistance éventuelle de ce mal-être.

Voici quelques astuces pour limiter l'impact éventuel du choc culturel :

- Préparez-vous à « atterrir » : renseignez-vous sur votre destination, la culture, les habitudes de vie... vous serez dès lors averti(e) et pourrez déjà mieux comprendre et décoder certains comportements et habitudes ;
- Ouvrez-vous aux autres et communiquez : cherchez la compagnie d'autres étudiant(e)s ou d'autres jeunes, d'un parrain ou d'une marraine, d'un(e) colocataire, pratiquez un sport,

participez aux activités de détente organisées par les cercles facultaires, rencontrez vos [compatriotes](#) ;

- Gardez le contact : idéalement, trouvez le juste équilibre entre le maintien de contacts avec votre famille, vos amis au pays, et le temps passé à vous créer un nouveau réseau ici qui vous aidera à vivre au mieux la période de transition et à trouver votre place ici ;
- Emportez quelques objets personnels : une fois installés dans votre nouveau logement, ces objets familiers vous aideront à affronter l'inconnu ;
- Occupez votre corps et votre esprit : n'hésitez pas à multiplier les loisirs, les sorties et les activités physiques ;
- Apprenez à connaître votre terre d'accueil : apprivoisez votre nouvel environnement, soyez curieux et explorez-le, vous vous y sentirez de plus en plus à votre aise !
- Si vous en avez l'occasion et les moyens financiers, profitez d'un long week-end ou de périodes de vacances pour rentrer à la maison : ce retour sera un break dans votre nouveau quotidien, une véritable bouffée d'air frais !

Et surtout... restez positif! Le « coup de blues » peut disparaître aussi vite qu'il est arrivé, mais s'il est tenace, appelez-nous! Nous chercherons avec vous le moyen de le contrer.

Contacts : Mail : diversiteculturelle@uliege.be - Tél. : [+32 \(0\)4/366.53.61](tel:+32243665361)

Le stress

Votre nouvelle vie d'étudiant venu de l'étranger mobilisera, dans les premiers temps, une grande énergie physique et mentale, et requerra une réelle capacité d'adaptation de votre part: adaptation aux activités d'enseignement, au rythme des cours, aux nouvelles exigences pédagogiques, au système d'évaluation ... ; adaptation aussi à tout votre nouvel environnement, au climat, à l'alimentation, Bref, un bouleversement dans vos habitudes et vos repères, qui pourrait générer inquiétude ou anxiété. L'Université est attentive à cette réalité et vous aide dans la gestion de votre [stress](#).

L'influence du climat

L'humidité assez habituelle en Belgique, la grisaille voire des périodes de pluie qui semblent trop longues, peuvent avoir un effet négatif sur le moral et la santé de nombreux résidents, en particulier les étudiants venus de pays de soleil : perte d'énergie, coups de déprime, maux physiques, carences vitaminiques et même isolement et repli sur soi. Rassurez-vous, on survit à cette réalité bien belge en la relativisant : notre climat capricieux est bien peu de choses en comparaison avec le vécu climatique de certains pays frappés par la sécheresse, ou pire encore plongés dans l'insécurité, la pauvreté, la guerre. Notre pays a bien d'autres atouts et nous ne mesurons pas assez cette chance dont nous disposons de vivre dans cette partie du monde que sont l'Europe et la Belgique en particulier.

Quant à la pluie ? Rappelons-nous que c'est de l'or bleu qui tombe du ciel et qui donne la vie ! Acceptons ce qui est et tentons de nous adapter en n'oubliant pas notre parapluie et en acquérant de nouveaux réflexes [vestimentaires](#) et [alimentaires](#). Vous aurez sans doute à trouver la voie qui vous convient pour vous booster le moral et maintenir votre bien-être psychologique : quel que soit le climat, sortez prendre du bon air, bougez, pratiquez un sport, fréquentez des lieux où vous pourrez rencontrer des « locaux » et vos compatriotes, et vous construire une bulle de soleil dans la tête.

Vie pratique au quotidien : des questions et des réponses !

Dès les premiers instants de votre installation en Belgique, une foule de questions de vie pratique vont vous « assaillir ». Pour répondre à la plupart d’entre elles et pour vous faciliter l’« ancrage », voici quelques pistes parmi tant d’autres. N’hésitez pas à vous reporter à la table des matières et à voyager à travers cette brochure.

Des numéros d’appel utiles

Voici une liste des numéros importants : en cas d’urgence, chaque minute compte !

N’hésitez donc pas à encoder les numéros ci-dessous dans votre téléphone portable !

SERVICES	NUMÉROS
Mon médecin	...
Mon proprio	...
Mon voisin	...
Urgence et sécurité à l’ULiège	04/366.44.44 (N° unique pour Liège, Gembloux et Arlon)
Aide médicale urgente et pompiers	100
Police	101
N° d’appel UNIQUE d’urgence dans tous les pays de l’UE (police, aide médicale et pompiers)	112
Card Stop (perte/vol cartes bancaire)	070/344.344
Hôpitaux	<ul style="list-style-type: none"> • Liège <ul style="list-style-type: none"> ○ CHR de la Citadelle Urgences : 04/225.60.41 (ou 60 42 – 60 43) ○ CHU Services généraux : 04/242.52.00 • Gembloux Centre provincial de santé : 081/62.66.10 (ou 66.11)

	<ul style="list-style-type: none"> Arlon Les Cliniques du Sud-Luxembourg : 063/23.11.11
<u>Garde des pharmaciens</u> Pharmacies de garde	0903/99 000 (1,5 EUR/Min)
Garde des médecins généralistes (WE, jours fériés)	1733 Mais aussi... des permanences à <ul style="list-style-type: none"> Liège : 04/341.11.33 Gembloux : 081/84.84.33 Arlon
Centre des brûlés	N° général : 071/44.80.00 Numéro à Liège : 04/366.72.94
Centre antipoison	N° général : 070/245.245
<u>Urgences diverses : Ecoute - Aide – Prévention</u> Viol, sida, suicide, cancer, drogue, alcool, ...	
Belgian rail (sécurité dans les trains et gares)	N° général : 0800/30.230

S'alimenter malin

Les habitudes alimentaires ainsi que l'offre de produits peuvent être complètement différentes de ce que vous connaissez. Découvrez sans tarder nos viandes, poissons, fruits et légumes de saison, mais aussi nos recettes locales et notre art d'associer les aliments; une façon très agréable de vous laisser séduire par les saveurs et parfums de notre culture. Soyez donc curieux, ouverts et avertis! Petite astuce : interrogez les « locaux », ils vous expliqueront comment sélectionner les produits... et les préparer ! Les magasins de vente au détail, les supermarchés, les marchés locaux hebdomadaires vous offriront une large gamme de produits et de prix. Pensez à comparer les produits et les prix! Il existe aussi des alternatives pour s'alimenter de façon plus saine et plus respectueuse, tant de la nature et de l'environnement que du travail des producteurs: primeurs, magasins bio, petits producteurs locaux et artisanaux, achats en ligne, achats groupés de produits frais, produits végétariens ou vegan... A vous de sélectionner les produits qui vous conviennent, sachant qu'en Belgique le choix existe et est très large.

Pour vous alimenter à moindre coût, n'hésitez pas à repérer les magasins « discount » ou les offres promotionnelles. Il existe également un rayon « spécial » dans certaines grandes surfaces, qui vous propose des produits à prix « cassés » car leur fraîcheur approche de la date de péremption: avec un peu d'organisation, vous pourrez donc compresser vos dépenses!

Et si le mal du pays vous tenaille, de temps à autres, cuisinez des plats qui vous sont familiers : ils réveilleront vos papilles et vous donneront un peu de réconfort dans les moments de nostalgie. Vous trouverez des produits d'importation (légumes, épices, cosmétique...), mais attention à leur prix ! Dans nos grandes villes, les épiceries et magasins de produits étrangers sont de plus en plus nombreux et offrent un large choix de produits ! À Liège, vous trouverez dans certains quartiers de la ville :

- des produits du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne : dans les quartiers Ste-Marguerite, St-Léonard, Outremeuse, Bressoux et rues Léopold et des Bonnes Villes;
- des produits de l'Inde, de l'Afrique subsaharienne : dans les rues du Pont et Cathédrale, place du Marché;
- des produits de la Chine, et du Japon : rues de la Régence, Cathédrale, Puits-en-Sock ;
- des produits de la Pologne : rue Hors-Château ;
- des produits de la Grèce : rue Surlet ;
- des produits de l'Italie et de l'Espagne : sur nos marchés locaux et dans le quartier Saint-Léonard ;
- des produits de la Turquie : dans le quartier Saint Nicolas.

Accessibilité : dans les villes, la plupart des supermarchés et magasins sont ouverts du lundi au samedi – de 8h à 18, 19 ou 20h (le vendredi, nocturne jusque 21h). Fermés généralement le dimanche. (Ouverture exceptionnelle de supermarchés le dimanche matin et de superettes de proximité le dimanche toute la journée).

Découvrez aussi notre [page](#) à ce sujet.

Me restaurer à l'Université

Les sites universitaires de [Liège](#) et [Gembloux](#) proposent une infrastructure de restaurants et/ou cafétérias, accessibles à midi, du lundi au vendredi: offre variée (plats chauds, salades, sandwiches, plats « santé » et végétariens,...), à des prix « étudiant » !

Un espace cafétéria, à Arlon, vous permet de croquer un sandwich ou réchauffer un plat préparé.

En ville et aux alentours des sites Universitaires, vous trouverez facilement des magasins, snacks, sandwicheries et restaurants pour tous les budgets.

Des vêtements adaptés à notre climat

La Belgique jouit de 4 saisons et d'un climat variable, humide et relativement pluvieux, avec des hivers pouvant être froids à très froids (températures sous 0°C pouvant descendre, la nuit, jusqu'à -15, -20°C dans certaines régions) et des étés chauds ou frais et pluvieux (moyennes de 10 à 25°C pouvant grimper jusque 35°C); les jours se suivent sans se ressembler (chutes ou hausses brutales de températures).

Bref, ce climat surprenant et très changeant induit des habitudes et réflexes vestimentaires: un habillement « par couches » permettant de se couvrir/se découvrir lors des variations du climat au cours d'une même journée mais aussi lors des variations de températures (selon que l'on est à l'abri à l'intérieur, dans un lieu bien chauffé, ou à l'extérieur, dans un froid glacial).

Les étudiants provenant de pays tropicaux apprendront vite à se couvrir chaudement pour sortir (écharpe, chaussettes, gants et bonnet), à choisir des matières adaptées (en hiver, laine, polaire et

microfibres; en été, lin ou coton), à porter un pull-over à l'intérieur, en hiver, afin de réduire l'intensité du chauffage (ce qui est meilleur pour la santé... et moins coûteux pour le budget !).

Saisissez également les réductions de prix durant les « mid-season » et les périodes de soldes (mois de juillet et janvier), pour vous vêtir à moindre coût !

À titre indicatif, voici quelques listes non exhaustives de :

- **supermarchés :**
 - [Liège](#)
 - [Gembloux](#)
 - [Arlon](#)
- **marchés :**
 - [Liège](#)
 - [Gembloux](#)
 - [Arlon](#)

Laveries-blanchisseries

Des [laveries-blanchisseries-pressings](#) sont équipés de machines à lessiver automatiques. Ils sont payants, bien sûr, et le plus souvent ouverts 7 jours sur 7, jusque tard en soirée. Laver les vêtements à la main et tenter de les faire sécher dans son kot, n'est pas ce qu'il y a de plus pratique, au vu de notre climat froid et humide.

Recevoir et/ou envoyer de l'argent ?

Voyez notre rubrique « [Demander l'ouverture d'un compte bancaire](#) ». Cette démarche peut être soumise à d'autres démarches et prendre plusieurs semaines alors voyez comment [recevoir, en urgence, de l'argent provenant de l'étranger](#).

Me déplacer ?

Bus, train, vélo ou taxi ? Tout est une question de distance... et de budget !

1. **Les transports en commun** : munissez-vous toujours d'un titre de transport, sinon gare aux amendes ! Généralement, deux moyens de transport sont privilégiés, selon vos besoins :
 - Le [bus](#) (pour de courtes distances) ([TEC](#) en région wallonne, [STIB](#) à Bruxelles, [De Lijn](#) en région flamande) : cartes multi-voyages, ristournes jeunes et étudiants, tickets événements, tickets saisonniers, ... pour voyager à petits prix.
 - Le [train](#), moyen économique de voyager pour de plus longues distances (ristournes pour les jeunes ... et moins jeunes !).
2. **Les transports « privés »**

- Le vélo : dans les villes, il vous est possible de louer des vélos pour vous déplacer aisément et à petit prix.
 - [Point de location « gare » des guillemins](#)
 - [La Maison des Cyclistes](#) (à Liège, Mons, Namur et Ottignies)
- Le scooter, la moto ou la voiture : [un permis de conduire européen](#) peut être requis. Si vous êtes ressortissant d'un pays Hors UE et êtes titulaire d'un permis de conduire international, vérifiez auprès des autorités compétentes dans votre pays si ce permis est valable en Belgique.
- La [voiture partagée](#) et le [covoiturage ULiège](#)
- Le taxi : prudence ! Il est très coûteux en Belgique, surtout pour les longs trajets, mais peut s'avérer utile dans certaines situations (flexibilité des parcours, sécurité la nuit et prise en charge/dépôt à domicile).

Les actions de développement de la mobilité vous interpellent? Voyez ce que vous proposent l'[ULiège](#) ainsi que les villes d'implantation de nos sites universitaires: [Liège](#), [Gembloux](#) et [Arlon](#).

Téléphoner et accéder à internet ?

Sachez qu'il existe plusieurs opérateurs sur le territoire belge. Renseignez-vous via internet sur les multiples options de services et de prix... et comparez pour réaliser le meilleur choix ! Assurez-vous également que vous disposez des documents officiels requis pour procéder à une souscription d'abonnement. Il vous est également possible d'accéder gratuitement à internet à l'ULiège :

- avant l'inscription :
 - WIFI pour portables (« ULiège Open ») ;
 - à la [Fédé](#), place du 20-août (ordis accessibles).
- dès l'inscription :
 - WIFI pour portables (sur réseau sécurisé) sur tous les sites universitaires (avec votre identifiant et votre mot de passe reçus à l'inscription) ;
 - [salles informatiques](#).

Attention ! Consultez quotidiennement votre boîte e-mails «@student.uliege.be», seule adresse officielle utilisée par l'ULiège pour l'envoi de tous ses messages électroniques!

Participer à des activités culturelles ?

Les loisirs constituent un excellent moyen de « s'arrêter », de rencontrer d'autres personnes, d'apprendre... « Loisirs » peut assurément rimer avec « petit budget ». Bougez, découvrez la/les culture(s) belge(s) et européenne(s), participez à des événements, soyez curieux/ieuse... et pensez à présenter systématiquement votre carte d'étudiant pour des ristournes éventuelles ! Consultez régulièrement le site web [Culture](#) de l'ULiège et lisez bien vos e-mails ULiège : de nombreuses offres avantageuses sont proposées aux étudiants ULiège. Découvrez sans tarder l'extraordinaire infrastructure culturelle belge.

Liège, ville « bouillonnante » en matière culturelle, vous livre ci-dessous quelques-uns de ses trésors (assortis parfois de leurs « pairs » à Gembloux et à Arlon).

Musique

- Les Orchestres : l'[Orchestre à cordes de l'ULiège](#), l'[Orchestre Philharmonique de Liège](#) (OPL) et l'[Opéra](#), avec des événements entièrement gratuits ou à prix réduits
- La [Médiathèque](#)
- Des salles de concerts aux quatre coins de la ville
- Des événements musicaux tout au long de l'année
- Les [concerts du dimanche matin](#)

Théâtre

- La [troupe de Théâtre de l'ULiège](#) (étudiants !)
- D'[autres troupes](#)

Cinéma

- Le [Ciné-club des étudiants ULiège](#), le « Nickelodéon »
- Les salles commerciales ([Palace](#) et [Kinopolis](#))
- L'ASBL [« Les Grignoux »](#) (cartes de réduction à retirer, sur présentation de votre carte d'étudiant, auprès de votre cercle facultaire d'étudiants ou auprès de la Fédé dès le mois d'août)

Livres et jeux de société

- Le réseau des [bibliothèques de l'ULiège](#)
- Les [bibliothèques de Liège et la Province](#)
- Des [bibliothèques de quartier liégeoises](#)
- Des [ludothèques à Liège et dans la Province](#)

Il existe également les bibliothèques communales de [Gembloux](#), la bibliothèque communale d'[Arlon](#), une ludothèque à [Gembloux](#) ainsi qu'une ludothèque à [Arlon](#).

Musées

- Les [musées de l'ULiège](#).
- Les [musées de la Ville de Liège](#) (accès GRATUIT, les 1^{ers} dimanches de chaque mois).

Associations socio-culturelles

Nos villes belges fourmillent d'associations proposant des activités et événements. Quelques agendas de ces activités sont à découvrir via les sites web ci-dessous :

- Liège : [Maison du Tourisme du Pays de Liège](#)
- Gembloux : [Site web de la Ville](#), [Centre Culturel](#)
- Arlon : [Maison du Tourisme du Pays d'Arlon](#), [Maison de la Culture](#)

Faire du sport ?

Outre les bienfaits physiques indéniables, la pratique régulière d'un sport est recommandée pour atteindre et conserver équilibre et bien-être. À L'[ULiège](#) ou ailleurs, il existe un large choix d'activités sportives: n'hésitez pas à consulter les différents sites web ci-dessous pour découvrir l'offre et opérer le meilleur choix :

- à Liège
 - le [RCAE](#) (sports ULiège – 70 disciplines sportives à prix « étudiant » dont le football, le golf, la gymnastique, la danse, le waterpolo, l'équitation, l'aviron ... et beaucoup d'autres) ;
 - les infrastructures de la [Ville](#) de Liège et de la [Province de Liège](#) (par exemple les piscines) ;
 - les clubs sportifs ;
 - [balades pédestres et joggings](#) organisés en ville, en campagne ou en forêt (voir la rubrique « Point Vert » du site de l'Adeps ou les journaux « toutes boîtes »).
- à [Gembloux](#)
- à [Arlon](#)

Découvrir le pays, ses traditions... et voyager à travers l'Europe

Profitez de votre séjour en Belgique pour voyager et découvrir votre environnement! N'oubliez pas l'empreinte écologique de vos choix (en matière de transport, notamment).

Des évènements

Festivals, concerts, folklore autres (Carnaval, festivals musicaux, fêtes annuelles dans villes et villages...) et événements (expositions, visites...).

Rendez-vous sur les sites web des « Agendas culturels » suivants (liste non exhaustive) :

- à Liège : [site web culture de la Ville](#), [Maison du Tourisme du Pays de Liège](#) ;
- à [Gembloux](#) ;
- à Arlon : [Site web de la Ville](#), [Maison de la Culture](#).

Les transports

- **L'autocar**: des plans pratiques, écologiques et très économiques.
- **Le train** : diverses compagnies relient la Belgique à ses voisins : [la SNCB](#) (compagnie belge), le [Thalys](#) (train à grande vitesse desservant la France, la Belgique, l'Allemagne et la Hollande), [l'Eurostar](#) (train à grande vitesse reliant Paris et Bruxelles au sud de l'Angleterre (Kent) et à Londres, via Lille et Calais, en empruntant le tunnel sous la Manche).

Il existe des bons plans vers des destinations intéressantes et des tarifs promotionnels pour :

- des escapades d'un jour ou d'un WE à la découverte de la Belgique : journée à la mer (ex. Ostende ou Knokke), visite de nos villes (Bruges, Anvers, Namur, Bruxelles, Gand), ou balades en Ardennes ;
- des « Mini-trips » dans les cités européennes (Paris, Lille, Amsterdam, Luxembourg, Berlin, Vienne, Londres, Rome, Barcelone,...). Cherchez, on-line ou dès votre arrivée à destination, l'« Office du Tourisme » (infos logement, visites culturelles, curiosités, balades, musées...) ;
- événements culturels, sportifs, musicaux ... ;
- **L'avion** : selon la compagnie aérienne choisie, vous voyagerez au départ et à destination de l'un des 3 aéroports suivants: Brussels airport (Bruxelles National-Zaventem) ET Charleroi-Bruxelles-Sud

L'hébergement

Il est possible de dormir sur place, pour un prix modique, grâce aux auberges de jeunesse, au camping, au « CouchSurfing », et aux Airbnb,...

Attention ! Vous êtes étudiant(e) hors UE ? Renseignez-vous auprès de votre administration communale pour connaître les conditions d'accès à d'autres territoires (Schengen et non Schengen) : visa or not visa ? Et n'oubliez pas d'emporter votre Carte Européenne d'Assurance Maladie.

M'investir dans un service à la communauté ?

ONG, ASBL, services d'aide,... le tissu associatif est très développé en Belgique. Une ONG de développement est aussi très active au sein même de l'ULiège : ECLOSIO
Il y en a donc pour tous les goûts !

Nouer des contacts ?

Saisissez toutes les occasions d'échanger, de rencontrer, de partager avec les personnes de votre entourage:

- le Parrain ou la Marraine et son réseau de connaissances, si ces derniers souhaitent et acceptent d'y associer leur Filleul(e) ;
- les cercles d'étudiants de l'ULiège ;
- des lieux et événements propices à la rencontre et à l'échange (ex. les lieux de sorties en ville, la pratique d'un sport ou d'un hobby) ;
- les activités organisées par les compatriotes (étudiants ou non) ;
- le quartier : les voisins (et si vous profitez de votre nouvelle installation dans votre logement pour aller vous présenter à eux ? ou les inviter à partager un thé ?). N'hésitez pas à participer aux événements organisés dans votre quartier et à vous y balader ;
- pour les croyants pratiquants, le culte (dans nos grandes villes, de nombreuses associations au sein des églises, temples, mosquées, sangha,...).

Sortir ? Me détendre ?

Participer au folklore étudiantin, oui...

Fêtes, sorties et guindailles sont incontournables et un excellent moyen de se détendre et de socialiser. Les étudiants, les [Parrains et Marraines](#), les [Cercles d'étudiants](#), les réseaux sociaux ... sont sans doute vos meilleurs relais d'information !

... mais faisons la fête dans le respect

[Restez vigilants](#) : les soirées peuvent être le lieu de certains excès, notamment en termes de consommation d'alcool et de drogue. L'[AGEL](#), Association Générale des Étudiants Liégeois, est un exemple parmi d'autres d'organisation et d'encadrement de certaines « guindailles », dans le respect des impératifs universitaires et des autorités.

Faire vivre mes talents et écouter mes passions !

« [Retrouvailles](#) » est un rendez-vous annuel incontournable, chaque 1^{er} WE de septembre, dans le Parc de la Boverie à Liège : une planète des loisirs, pour titiller votre envie de choisir, dès le début de l'année académique, une activité de loisirs à votre mesure.



À vos agendas ! (jours fériés, événements annuels,...)

L'organisation de l'année académique à l'ULiège

L'année académique se divise en 3 quadrimestres qui alternent activités d'enseignement, congés, sessions d'examens et vacances, selon un [calendrier académique](#) précis.

Ce calendrier est propre à l'ULiège ; les périodes d'activités et de congés n'étant pas toujours identiques dans les Hautes Écoles, écoles secondaires et primaires,... il est utile de vérifier les horaires des transports en commun (bus et trains) en période de « vacances scolaires » (vacances de l'enseignement secondaire).

Les jours fériés en Belgique

- 1^{er} janvier : Jour de l'an
- Lundi de Pâques (date variable ; dans le courant du mois de mars ou du mois d'avril)
- 1^{er} mai : Fête du Travail
- Jeudi de l'Ascension (date variable ; aux environs du mois de mai)
- Lundi de Pentecôte (date variable ; dans le courant du mois de mai ou juin)
- 21 juillet : Fête Nationale
- 15 août : Assomption
- 1^{er} novembre : Toussaint
- 11 novembre : Armistice de 1918
- 25 décembre : Noël

Ces jours fériés sont des jours de fête civile, religieuse ou commémorant des événements qui donnent lieu à un congé dans l'enseignement ; occasion d'études, de repos ou de détente (besoin d'idées ? voir les rubriques [activités culturelles, sport, escapades,...](#)).

Rem. : durant les jours fériés, les banques, administrations et services, écoles ainsi que la majorité des commerces sont fermés. Les transports en commun, quant à eux, calquent leurs horaires sur ceux du week-end.

Des événements festifs annuels dans nos villes et sur nos sites universitaires

Liège fourmille d'activités toute l'année : [Festival de jazz « Mithra jazz »](#), [Jardins et Coins secrets](#), [festival électro-rock « Les Ardentes »](#), [fête du 15 août en Outremeuse](#), [« Retrouvailles »](#) (planète des loisirs), [Journée du Patrimoine](#), [fête de Wallonie](#), [Nocturne des Coteaux de la Citadelle](#), [Foire d'octobre](#),... autant d'occasions de se retrouver entre amis et s'initier au folklore liégeois !

Mais vous pouvez profiter aussi de toutes les activités annuelles (folkloriques, culturelles et sportives) de la communauté universitaire, organisées par les étudiants, les cercles facultaires et l'administration de l'ULiège. L'agenda est notamment accessible sur la page d'accueil du [site web de l'ULiège](#) (rubrique « News et agenda »), le [site web « culture » de l'ULiège](#), ainsi que via [« Le Quinzième jour »](#) (mensuel de l'ULiège), la [Fédé](#), l'intranet, les réseaux sociaux et par voie d'affichage,...

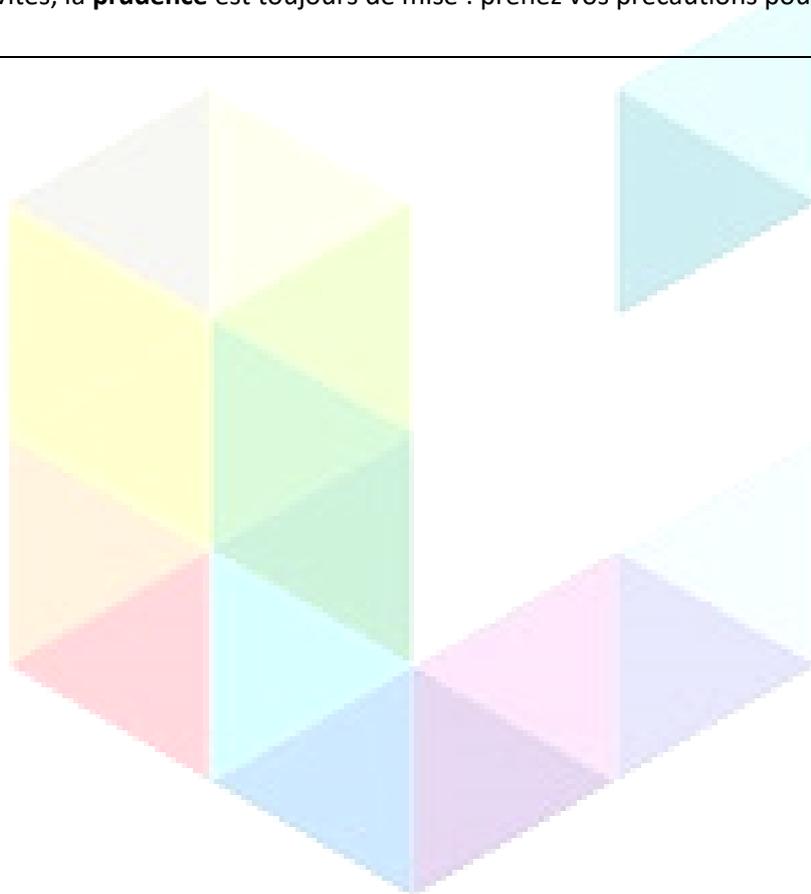
Enfin, femmes et hommes penseurs, philosophes, écrivains, scientifiques, politiques s'expriment sur des questions d'actualité touchant à l'éthique, la politique, l'art ou la spiritualité lors des [Grandes Conférences Liégeoises](#) organisées durant l'année.

À **Gembloux**, outre les événements organisés à [Gembloux](#), [l'Association Générale des Étudiants de l'ULiège – Gembloux Agro-Bio Tech](#) est très active au sein de cette petite ville fortement marquée par la présence de l'Université.

À **Arlon**, le [folklore arlonais](#) est très vivant dans la ville... mais vous pourrez également profiter des activités réalisées [par et pour les étudiants](#).

Rem. voyez aussi la rubrique « activités culturelles » sur notre lien « Participer à des activités culturelles ».

Lors de ces festivités, la **prudence** est toujours de mise : prenez vos précautions pour [faire la fête en toute sécurité](#) !



À faire... avant de quitter l'ULiège et la Belgique

Avant de quitter l'ULiège et la Belgique, veillez bien à réaliser les démarches suivantes :

Auprès de l'Université

Communiquez au [service des inscriptions](#) votre adresse officielle dans le pays que vous rejoignez. En effet, cette adresse sera notre seul moyen de contact, notamment pour vous envoyer votre diplôme.

Faites-vous connaître auprès du [service des ALUMNI](#) : association d'anciens étudiants de l'ULiège, certes, mais aussi extraordinaire réseau d'étudiants ULiège à travers le monde.

En matière de « séjour »

Rendez-vous à l'[administration communale](#) pour y demander votre radiation du Registre des Étrangers (si vous étiez domicilié(e) en Belgique et titulaire d'une annexe 8) ou y signaler votre départ du territoire belge (si vous aviez simplement déclaré votre présence sur le territoire et étiez titulaire d'une annexe 33).

Rem: si vous [quittez le territoire belge](#) pour une courte durée (ex. stage à l'étranger), vérifiez auprès de l'administration communale si votre séjour en Belgique, au retour de cette expérience, ne risque pas d'être mis en péril (par ex. risque de radiation pour cause d'absence du domicile belge).

Prenez contact avec [votre Ambassade ou votre Consulat en Belgique](#) afin de prévenir de votre départ, si vous aviez signalé votre présence sur le territoire belge lors de votre arrivée.

En matière de logement

- **Le kot** : rendez les clés au propriétaire, réglez-lui les derniers frais (loyers et charges éventuelles) et réclamez-lui la restitution de la caution locative, si les conditions de restitution sont respectées (par ex. l'état des lieux lors de votre départ est-il conforme à ce qu'il était lors de la prise de cours de la location) ;
- **L'assurance logement** : signalez à la compagnie d'assurances (incendie et dégâts des eaux) votre départ du territoire ;
- **Les distributeurs d'énergie** : avec le propriétaire ou le locataire qui vous remplace, effectuez le relevé précis de vos index de consommation (gaz, eau, électricité) et communiquez-les à vos distributeurs afin que soient établies les factures de clôture définitive ;
- **La téléphonie et internet** : demandez, en temps voulu (voir conditions sur votre contrat), la déconnexion au réseau et la clôture de vos comptes ;
- **Votre courrier postal** : assurez-vous qu'un ami vous réexpédiera tout courrier à votre intention, déposé dans votre boîte postale après votre départ.

Un petit signe d'adieu aux voisins qui, durant votre séjour, ont peut-être compté pour vous... et pour lesquels vous avez aussi compté... Sympa, non ?

En matière de santé

Prenez contact avec votre **caisse d'assurance soins de santé** (caisse mutuelle) belge, afin de

- signaler votre départ du territoire ;
- restituer votre carte européenne éventuelle si elle a été délivrée en Belgique.

Pensez également à régler le solde des frais de santé éventuels (par ex. factures d'hospitalisation non encore envoyée à votre domicile) en prenant contact avec le service facturation du prestataire des soins.

Auprès de votre banque

Clôturez votre compte et retirez tous vos derniers extraits de compte.

Vos bagages

... et ce que vous n'emporterez pas au pays

Si vous repartez par avion, vérifiez auprès de votre compagnie aérienne si un surplus de bagages GRATUIT est offert à ses passagers « étudiants »... et pour tout ce que vous ne pourrez pas emporter, n'oubliez pas que vous pouvez publier une « Petite annonce » sur « myULiège » : vos objets pourraient faire des heureux parmi les étudiants en quête de mobilier, vaisselle, petits électro-ménagers, ainsi que livres, supports de cours...

Des associations sociales peuvent aussi accueillir ces objets qu'elles revendront à prix symbolique à des personnes dans une situation précaire, comme par exemple à Liège [« Les Petits riens »](#), [OXFAM](#), [FLEUR](#), ...

Au revoir !

Nous espérons que vous quittez la Belgique, enrichi(e) de toutes vos expériences, avec, dans vos bagages, une solide formation qui vous permettra d'apporter au monde votre compétence et de vous épanouir quelque part sur notre planète.

De retour dans votre pays ou en partance vers une nouvelle destination, puissiez-vous emporter un peu de notre pays et de notre culture, et devenir « **Ambassadeur/ Ambassadrice ULiège** » auprès des jeunes en quête de formation ou au travers de vos contacts personnels et professionnels privilégiés.

Vous nous avez offert un peu de votre culture et avez contribué à notre ouverture. Merci !

« Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations » (Octavio PAZ)

Belle route à Chacun et Chacune !

Demandeur/ demandeuse de protection internationale (demandeur d'asile), réfugié(e) reconnu(e), personne bénéficiaire de la protection subsidiaire, apatride ? Un accueil spécifique !

L'ULiège a mis en place [un programme d'accueil et d'accompagnement personnalisé](#) au bénéfice de candidats étudiants universitaires demandeurs de protection internationale, réfugiés, personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire, regroupés familiaux et apatrides. Il compte notamment un Bureau d'Accueil centralisé pour toute l'université, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Contacts

Bureau d'accueil des réfugiés – Qualité de Vie des Étudiants

Mail : actions-refugies@uliege.be

Tél. : [+32 \(0\)4/366.53.61](tel:+32243665361)

